La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXV. MONTREAL, BAS-CANADA, MERCREDI SOIR 4 MAI 1853. No. 86.

VENTES D'IMMEUBLES.

VENTE

Par Autorité de Justice.

IL sera VENDU au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'église de la paroisse de Longueuil, DIMANCHE, le HUITIEME de MAI prochain, à l'issue du service divin du matin, la Moitié de la TERRE ci-après désignée, appartenant à JEAN BAPTISTE ARES, substitué, à ses enfans nés et à naître en légitime mariage savoi :

La juste MOITIE sud-ouest d'une terre située en la paroisse de Longueuil, fief Tramblay, contenant en sa totalité trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins, bornée en front par Pierre Bréard dit Laroche, en profondeur par Louis Vincent Arès, au côté nord-est par Xavier Dubuc et de l'autre côté par Jean-Bte. Trudeau, partie en culture et l'autre partie en bois de bout, avec une maison en pierre et droit pour moitié dans la grange, nangard et autres bâtiments dessus construits.

Pour les conditions, s'adresser au notaire Soussigné à Longueuil.

E. PAGES, N. P.

Longueuil, 4 avril 1853—iqu

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERONT vendus DIMANCHE, le 8 MAI prochain, à la porte de l'église de la paroisse Ste. Brigide, comté de Rouville, à l'issue du service divin du matin, les terrains ci-après décrits sis en la dite paroisse, dans la neuvième concession de la seigneurie de Mannoir, savoir :

1o.—Une TERRE connue comme le tiers sud du lot No. 28, et le tiers nord du lot No. 27, contenant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, tenant en front à *South-West-River*, en profondeur à la huitième concession, d'un côté a Michel Lemaire, et de l'autre côté au résidue du dit lot No. 28 ; avec une maison, grange et autres bâtimens dessus construits :

2o.—Une TERRE contenant deux arpens de front sur vingt-huit arpents de profondeur, connue comme les deux tiers sud du dit lot numéro vingt-sept ; tenant en front à un chemin ; en profondeur à la dite huitième concession d'un côté au résidu du dit lot No. 27, et de l'autre côté au lot No. 26 ; sans bâtisses.

P. S. Les conditions seront données immédiatement avant la vente, et on pourra les connaître en s'adressant à T. MAGUIRE, écr., ou au soussigné.

T. R. JOBSON, N. P.

St. Jean, 21 avril 1853—23—uqi

A VENDRE,

Par Autorité de Justice.

DIMANCHE, le 15 MAI prochain, à la porte de l'église de la paroisse Saint Polycarpe, à l'issue du service divin du matin :

Une TERRE sise et située au sud de la rivière à Delisle, en la dite paroisse de St. Polycarpe, en la seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, et faisant partie de la terre désignée No. 42, de la contenance de deux arpents de front sur vingt-deux arpents et demi de profondeur, plus ou moins ; tenant par devant à la dite rivière à Delisle, par derrière au chemin de bâse de la concession Ste. Catherine, joignant d'un côté au Sr Toussaint Gaveau et d'autre côté au Dr. Jean-Baptiste Montion dit Lamouche, avec deux vieilles maisons et autres bâtiments dessus construits.

Pour les conditions, s'adresser au notaire soussigné à la dite paroisse St. Polycarpe,

F. O. RANGER, N. P.

26 avril.—uts

VENTE

Par Autorité de Justice.

SERONT VENDUS et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, DIMANCHE, le HUIT MAI prochain, à la porte de l'église de la paroisse St. Eustache, à l'issue du service divin du matin, savoir :

Un LOT DE TERRE, situé à la Baye, dite paroisse St. Eustache, contenant un arpent et demi de front sur neuf arpents de profondeur, borné par un bout par Toussaint Boileau, ou représentants, par l'autre bout par les représentants Antoine Payment, d'un côté par Jean Baptiste Pilon, et d'autre côté par Michel Gemme dit Carrière, terrain en bois de bout.

Et LUNDI, le NEUF MAI prochain, à DIX heures du matin, à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Geneviève, savoir :

Un LOT DE TERRE, situé entre la dite paroisse de Ste. Geneviève, de la contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné devant par la Rivière des Prairies, derrière par Guillaume Proulx, d'un côté partie par un chemin et partie par Jean Baptiste D'Amour et d'autre côté par Etienne Théoret, avec une MAISON, une grange et autres bâtiments.

Ces immeubles dépendaient de la communauté de biens qui a existé entre défunt ALEXIS BERTHELOT, vivant, écuier, bourgeois de la dite paroisse de Ste. Geneviève et défunte DAME CHARLOTTE A. PEZARD de CHAMPLAIN, son épouse.

Pour les conditions, qui seront lues immédiatement avant la vente, s'adresser à Montréal, à JULES R. BERTHELOT, écuier, avocat, ou au notaire soussigné,

HYTHE. BRUNET, N. P

21 avril—*dts*

VENTE D'IMMEUBLES

Par Autorité de Justice.

DIMANCHE le DOUZE JUIN prochain, à la porte de l'Eglise paroissiale de Boucherville, à l'issue du service divin du matin, seront vendus à l'Enchère, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendants de la succession de GUILLAUME VERONNEAU, situés au village de Boucherville ; savoir :

1o. Un EMPLACEMENT contenant soixante et douze pieds de front sur deux cents pieds, plus ou moins, bornés de toutes parts par des rues, avec une maison, Boulangerie et autres bâtisses sus-érigées.

2o. Un autre EMPLACEMENT contenant cinquante pieds de front sur soixante et douze pieds, plus ou moins, borné au nord-ouest et au sud ouest par Norbert Houle et Louis Oualette et des autres parts par des rues.

3o. Un EMPLACEMENT contenant quarante sept pieds de front sur cent vingt pieds, plus ou moins, borné au sud ouest par Jean Bemeur et des autres parts par des rues.

Les conditions de vente seront données lors de l'adjudication.

LS. LACOSTE, N. P.

Boucherville, le 2 mai 1853.—*u*

Propriété de Valeur a vendre.

A vendre toute cette PROPRIÉTÉ si avantageusement située à l'entrée de la grande rue du faubourg St. Laurent, de cette ville, près de la rue Craig, mesurant 85 pieds, 8 pouces, sur le devant, et 85 pieds, 8 pouces, par derrière, sur la rue St. Dominique, par une profondeur de 154 pieds, 6 pouces : cette propriété sera vendue soit en un seul lot ou divisée de manière à satisfaire les acheteurs.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations, s'adresser à JOHN OSTELL, écr., architecte, ou à GEO. WEEKES, écr., notaire.

Montréal, 29 octobre 1852.—u

HOMARDS ET HUITRES FRAICHES.

ON vient de recevoir au RESTAURANT FRANCISCO, rue Bonsecours, de très bons HOMARDS vivants.

—AUSSI,—

Des HUITRES fraîches, de NEW-YORK.

PROSPECTUS DU GRAND CHEMIN DE FER DE JONCTION DU St. Laurent et de l'Ottawa

LES soussignés, en vertu de l'acte 13 et 14 Vict., chap. 113, possèdent une charte, autorisant la formation d'une Compagnie, sous le titre ci-dessus, aux fins de construire un chemin de fer depuis Montréal par la voie de Lachine, St. Eustache, Grenville et Hawkesbury, ou par la voie de Ste. Anne, Vaudreuil et Hawkesbury, à travers la fertile Vallée de la riviere de la Petite Nation jusqu'à Prescott sur le St. Laurent. On se propose maintenant d'effectuer cet objet ainsi q'une connection avec Bytown en faisant jonction avec le chemin de fer de Boytown et Prescett à Kemptville sur le canal du Rideau. Les soussignés regardent le moment actuel comme convenable pour faire un appel à leurs concitoyens de Montréal et aux habitants des portions du pays, à travers lesquelles le chemin de fer passera, de se réunir à eux pour prendre les mesures nécessaires à l'effet d'organiser une Compagnie et de réaliser au plutôt cette entreprise importante.

On peut dire justement que tous les chemins de fer canadiens avant les deux dernières années ont pris naissance à Montréal, et ont jusqu'ici été construits comme entreprise des citoyens de Montréal et avec leurs capitaux. Reconnaissant toujours la nécessité des communications par chemins de fer avec le littéral de l'Atlanque. Les soussignés croient qu'il est maintenant généralement avoué, par rapport aux chemins de fer en opération au sud du St. Laurent, que quelque soit leur valeur intrinsèque quelque précieux qu'ils soient pour les intérêts en général, et inestimables pour les portions du pays à travers lesquelles ils passent, leur valeur pour la cité de Montréal n'est que secondaire, ils sont propres à opérer plus de transports de l'intérieur au dehors qu'ils n'en apportent à Montréal, il est admis que pour les fins du commerce permanent nord et de l'ouest, des Vallées de l'Ottawa et Montréal doit dépendre du St. Laurent et plus spécialement des affaires de la vaste et importante région dénommée le pays de l'Ottawa.

Montréal est le centre naturel de ce commerce et il est devenu manifeste que sont importance est appréciée par nos voisins clairvoyants et énergiques et qui nous en arracheront une grande portion à moins que nous améliorions notre position naturellement favorable en donnant aux habitants de la région de l'Ottawa, un accès aussi facile et aussi rapide à Montréal en toutes saisons, que celui qu'ils pourraient avoir par le chemin de fer de Bytown et Prescott, avec les villes de Boston et New-York, et c'est pour s'assurer de cet objet désiré que les soussignés paraissent maintenant devant le public.

Ils croient qu'un chemin de fer qui passerait à travers le populeux et riche comté des Deux-Montagnes, par St. Eustache, St. André et Grenville jusqu'à Hawkesbury, ou par Ste. Anne et Vaudreuil à Hawkesbury—se terminant dans l'un et l'autre cas à Kempville—rapporterait simplement comme spéculation commerciale, un ample revenu aux actionnaires. La ligne par aucune des deux routes ci-dessus est du caractère le plus favorable. Le pays est de niveau et offre toute facilité et tous les matériaux nécessaires aux constructions d'un chemin de fer. La population est dense et prospère, les avantages agricoles sont grands en fait de sol et de produits cette section du pays n'est inférieure en aucune autre dans le Bas-Canada. Par l'une ou l'autre de ces routes le trafic qui passe par les eaux de l'Ottawa serait transporté à Montréal et en partiraient, soit de Grenville ou de Hawkesbury. Le transport des commerçants de bois ou les travailleurs aux radeaux, créera une branche d'affaires par lui-même. De la dernière localité à Kemptville, sur le canal du Rideau (point d'union avec le chemin de fer de Bytown et Prescott), le chemin projeté passerait à travers un pays unis et très productif et d'une importance égale pour le commerce des bois et l'agriculture. A Kemptville il recevrait le commerce de Châtes Smith, de Perte, Merrickville et d'autres villes prospères, le long du canal du Rideau et de ses environs, et avec le temps, il serait prolongé jusqu'à la plus importante d'icelle par les municipalités entreprenantes et indépendantes dans lesquelles elles sont situées. A Kemptville il se liera à Kingston par le canal du Rideau, à Prescott, par chemin de fer, ainsi qu'à Bytown, le futur grand entrepôt de l'Ottawa qui déploie tous les jours de plus grandes ressources et un accroissement de capacité pour les affaires et les manufactures.

Les soussignés croient que la construction de ce chemin, donnera à Montréal le commerce des campagnes à travers lesquelles il passera, et des campagnes de l'Ottawa en général. Les faits suivants feront comprendre mieux que toutes autres choses, cette immense et croissante importance :

La population des comtés de l'Ottawa, *audessus de Grenville*, tel qu'il est établi par le recensement, se monte à 120,000 âmes.

La quantité de bois de toutes descriptions, coupés sur l'Ottawa et portés à l'exportation en 1852 était de 24,000,000 pieds.

La quantité de bois coupés et manufacturés sur l'Ottawa en 1852, était de 120,000,000 pieds.

La quantité d'articles imposables importes pour consommation dans la vallée de l'Ottawa en 1851, se monte en valeur à la somme d'un million de louis courant. Pour 1852 il sera égale à un million et un quart.

Montréal recevrait sans interruption des approvisionnements de provisions de toutes descriptions en fourage et combustibles, à des prix raisonnables au lieu de dépense comme à présent, des ressources de l'Ile durant l'été et l'automne, ce qui aura l'effet d'augmenter les prix dans les marchés, d'effets nécessaires dans ces saisons, et entraineraient des inconvénients et des pertes sérieuses pources classes industrielles et inférieures.

Les soussignés espèrent donc avec confiance qu'en outre des souscriptions libérales des individus, la ville contribuera dans sa capacité collective, avec la même libéralité au moins, avec laquelle elle a agi envers le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique et il compte, avec une égale confiance sur un aide libéral des municipalités au travers lesquelles il passera. La compagnie projetée sera, sans doute principalement influencée dans la fixation de la ligne par le montant des aides qui seront offerts, aussi bien que ar le droit de passage qui sera obtenu, sur les routes respectivement ouvertes à leur choix. Les soussignés sont de plus d'opinon que si le projet reçoit un appui libéral en ce pays la souscription au capital pourrait dans l'état actuel du marché monétaire du monde et vû le crédit élevé accordé aux garanties et placements du Canada, se compléter en Angleterre pourvû qu'il soit présenté d'une manière prompte et judicieuse.

La route n'offre aucune difficulté dans les opérations d'ingénieurs et le chemin pourrait être construit à peu de frais, vû son importance et ce qu'il promet.

P. McGILL,
J. FERRIER,
JAS. B. GREENSHIELDS,
J. G. MACKENSIE,
JOHN FROTHINGHAM,
WILLIAM DOW,
JOHN BOSTON,
D. DAVIDSON,
W. McDONALD,
WILLIAM F. COFFIN.

Montréal, 14 Décembre 1852.

AVIS.

Poudre Allemande a boulanger de Savage

UNE attention particulière est nécessairement attirée sur l'achat de cette poudre vû que plusieurs imitations en ont été faites et sont offertes en vente. La pure poudre est manufacturée par les soussignés et est hautement supérieure à toute autre. Demandez pour la *Poudre Allemande à boulanger de Savage*.

Une remise libérale sera accordée aux marchands de la campagne.

ALF. SAVAGE & CIE.

24 mars Chimistes près du Palais de Justice.

D. B. GOEDIKE,
AVOCAT,
Rue St. Vincent, au dessous des bureau de la *Minerve*—7 avril.

FERS A REPASSER Chauffés par eux memes.

PATENTÉS, QUÉBEC, AOUT 1853.

A VENDRE,

PAR LES SOUSSIGNES

LES Dames sont invitées de venir examiner les FERS. Celles qui en ont fait usage s'accordent à leur donner une supériorité sur toutes autres descriptions de Fer à Glacer, pour toute espèce de Butin.

Le gros montant de combustible employé et consumé pour le chauffage des Fers à Repasser ordinaires, cause une chaleur fatiguante et une dépense extraordinaire. On peut éviter ces dépenses en faisant usage des FERS à REPASSER, chauffés par eux-mêmes.

Avec ce Fer à Repasser trois minots de charbon de bois sont suffisants pour faire le repassage d'une famille ordinaire durant douze mois. Une fois emplis, vous pouvez faire usage de ce Fer pendant une heure sans le remplir de nouveau. En faisant usage de ce Fer, on n'a pas l'incommodité d'un poêle très-chaud ou grille. Vous n'avez pas à vous presser avec cet espèce de Fer ici comme vous le faites avec les autres. Les Fers étant très-bien finis, il est facile de les conserver clairs et propres, et ne peuvent salir la plus fine dentelle.

Ils sont manufacturés dans le Canada-Est, seulement à la Fonderie de la Cité de Montréal,

Et à Vendre par

FERRIER & CIE.

Coin des Rues St. Paul et St. François-Xavier.

9 avril 1853.

Balance à Patente

BALANCE de comptoir pesant 14, 28 et 36lb
Do avec plate-formes do 2½, 5, 10, 15, 20 30 quintaux
Do pour marché à foin et pour chemin de fer montées à ordre

WM. RODDEN,

Fonderie de la Cité de Montréal, rue William.

9 avril

Boites de Roues.

UN assortiment complèt de BOITES de ROUES est à vendre, à bas-prix, par le soussigné,

WM. RODDEN,

Fonderie de la Cité de Montréal, rue William.

9 avril

HOTEL du CANADA

Sàrafino Giraldi

PREND la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a loué cet établissement si longtemps et si avantageusement connu sous le nom de

Hotel du Canada,

situé sur la rue St. Gabriel et ci-devant occupé et tenu par Madame St. Julien.

S. G.—A l'honneur d'annoncer que son salon pour rafraîchissement est actuellement OUVERT et qu'il sera prêt à recevoir ses amis, voyageurs, pensionnaires et le public, au PREMIER MAI prochain ; les RÉPARATIONS qu'il avait à faire faire à son établissement étant complétées. Et il assure ses amis que rien ne manquera de sa part pour contribuer au comfort de ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

14 avril

PREMIER ARRIVAGE DE

MARCHANDISE NOUVELLE

JOUR LA SAISON.

Montres, Bijoux et objets de piété.

LE Soussigné vient de recevoir d'Europe *viâ* Boston, une CAISSE de Marchandises dans les goûts les plus nouveaux, parmi lesquelles se trouvent des Montres en or et en Argent, Chaines, Epinglettes, Medaillons, Boutons de chemises, Boucles d'oreilles, Clefs de Montres, une variété de Charmes, Bagues, Joncs, Bracelets, et autres Bijoux en grande quantité :

—AUSSI :—

Rosaires et Chapelets en Argent, Médailles et Statuettes de la Vierge, Reliquaires et une variété d'Objets de piété en Argent.

L. P. BOIVIN.

Rue Notre-Dame, coin de la rue St. Vincent, vis-à-vis le nouveau Palais de Justice.

Montréal, 12 avril 1883.

Nouvelle Source Minérale.

SOURCE VICTORIA,

Situee dans le Township de Alfred, à quatre milles des Sources de Caledonia.

EAU

MINERALE DU TOWNSHIP D'ALFRED.

UN spécimen, que l'on dit venir de la terre de Mr. Honoré Rochon, m'a été fourni par M. le Dr. Seguin, de Rigaud. Elle est fortement saline, et appartient à la même classe que les eaux intermitantes des sources de Caledonia, de Plantagenet et de St. Léon, elle contient de plus, le sel ordinaire, chlorides de calcium et de magnésie, et des parties de bromides et de iodides, de plus une grande quantité de chaux et magnésie dissoutes en bi-carbonates. Son amertume est due à la présence d'une grande quantité de clorides, calcaires et de magnésie ; une livre de cette eaux contient 101.5 grs de matière solide.

T. S. HUNT.
Chimiste.

Bureau de la Commission Géologique, Montréal, 7 juin

MON CHER MONSIEUR.—J'ai soumis à l'analyse, pour en détérminer les qualités, l'Eau saline du township d'Alfred que vous m'avez fournie. Outre des chlorides de potassium et de sodium, elle contient du chloride de calcium et de magnésium, puis des portions considérables de carbonates des dernières bases, ainsi que des indices de fer. Elle donne lieu à de bien perceptibles réactions d'iode et de brome, et peut se comparer, par sa constitution chimique, aux eaux qui occupent le milieu entre celle de Caledonia et celles de Plantagenet. Elle contient, cependant, en plus forte proportion, des matières salines : une livre *avoir du poids* 101.5 grains.

Votre respectueux, &c.
T. S. HUNT,

Laboratoire de la Commission Géo. Montréal, 7 juin 1852 — 21 janv.

Au Dr. SEGUIN, Rigaud.

C. VAN FELSON & Cie., Agents, Montréal.

A VENDRE,

DU BOIF DE CHAUFFAGE

A GRAND MARCHÉ.

S'adresser à LEDUC & PRÈRE.

16 avril 1853.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

UNE SUPERBE TERRE située à la Côte des Neiges, Paroisse de Montréal, contenant 3 arpents et 7 perches de front, sur 20 arpents de profondeur plus ou moins, bornée en front par des emplacemens, joignant d'un côté la terre de Jean Descary, et d'autre côté à Eusèbe Cadotte, avec une maison et une grange dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à FRANÇOIS CADOTTE, à Montréal à L. S. Martin, N. P., Rue St. Lambert, ou au Propriétaire JOSEPH CADOTTE, marchand à Québec.

L. S. MARTIN, N. P.

Montréal, 1er septembre—4—*ju*

VINS, SPIRITUEUX ET EPICERIES.

MR. D. MASSON a l'honneur d'annoncer à ses amis qu'il a loué de Wm. Murray, écuier, cette belle bâtisse neuve No. 162, Rue St. Paul, où il se propose de démenager au 1er Mai prochain.

—AUSSI :—

Qu'il a fait choix tant en France, qu'en Angleterre et aux Etats-Unis, d'un assortiment très-varié dans sa ligne ordinaire ; qu'il attend à l'ouverture de la navigation,

ET

Qu'il a admis comme associé son fils ALFRED dans ses affaires qui seront après le 1er Mai prochain, conduites sous les noms et raison de

D. MASSON & Cie.

Montréal, 19 avril 1853.—*mu*

Corporation de Montréal.

AUX PROPRIETAIRES, LOCATAIRES, &c.

L'ATTENTION PUBLIQUE est, par le présent, spécialement appelée aux extraits suivants des réglements de la Corporation de cette Cité, relativement aux NUISANCES, et le PUBLIC est par le présent NOTIFIÉ, que des ordres ont été donné pour l'EXECUTION RIGIDE des réglements ci-après énumérés et généralement de tous les réglements affectant la santé et la propreté publique.

COURS.

1. Les occupants sont tenus de les tenir nettes et libres de saletés et de toutes substances nuisibles, et d'amasser toutes les ordures ou objets de rebut de la maison, dans un endroit, jusqu'à ce que l'accumulation équivale à une charge de voiture, et alors ils seront enlevées, à l'exception du fumier d'étable, qu'on peut laisser accumuler jusqu'à ce qu'il devienne nuisible.

2. Toutes les fois qu'aucune eau croupie, ou aucune autre matière ou chose aura rendu aucun lot ou lieu nuisible, l'occupant (s'il y en a) les fera complètement nettoyer, sous 24 heures d'avis ; si le lot est vacant, le propriétaire le fera nettoyer.

EGOUTS.

Tout lot ou emplacement aboutissant à aucune place, rue ou grand chemin ou il y aura un canal ou égoût commun, ou autre moyen d'assèchement, sera fourni d'un canal souterrain suffisant pour l'écoulement des eaux stagnantes.

EAU SALE.

Il n'est pas permis aux occupants d'en jeter aucune dans la rue, ni d'en décharger ou faire décharger dans aucune rue de leurs maisons ou dépendances, par aucun canal ou égoût ou de quelqu'autre manière que ce soit, qui puisse causer quelqu'incommodité ou nuisance publique.

Transport de Saleté, &c., dans les rues.

Personne ne transportera des menus décombres, du fumier, des ordures, des balayures de rues, du mortier, &c., par les rues autrement que dans des voitures bien encloses, de manière qu'aucune partie du contenu d'icelles, ne puisse tomber dans la rue.

PRIVES.

1. Tout lot occupé doit être fourni d'un privé, ou de privés suffisamment creusés en terre.

2. Chaque fois qu'aucun privé deviendra nuisible, ou que le contenu en sera parvenu à 12 pouces de la surface du terrain, il doit être complètement vidé et nettoyé, et les réglements tiennent le propriétaire aussi bien que le locataire responsable de ce dernier devoir.

Les pénalités attachées à ceux qui négligent, méprisent ou transgressent aucune des dispositions ci-dessus, sont une amende n'excédant pas £5, et un emprisonnement n'excédant pas 30 jours pour toute et chaque offense.

Par ordre,

T. McGRATH,
Chef de Police.

Bureau de Police, Montréal, 6 avril 1853 — *u*

Porcelaine, Verrerie et Faïence.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

LE SOUSSIGNÉ a en mains et offre en vente à des prix très réduits, des SERVICES dorés et unis "Kaolin Ironstone" de Table, Dessert, Thé, Déjeuner et de Toilette, avec un grand assortiment d'autres marchandises dans la même ligne ; aussi des carafes à vin, Tumblers, verres à vin, verres à *Custard* et à gelée, Plats à fruits et à confitures et autres petits plats à pieds.

N. B.—Un assortiment considérable de marchandises pour les magasins de Campagne sera vendu à bon marché.

ROBERT ANDERSON,
31 mars No. 171, Rue St. Pau

RICHE ET RARE.

LE soussigné VIENT DE RECEVOIR une grande variété de NOUVEAUX ARTICLES, comme il n'en a jamais été offert sur le marché, consistant en :

Souliers Terra Cotta, Paniers à Cartes, Lampes Vesta, Porte-Cartes de Dames, Encriers de Whitney patentés, Verres colorés, Verres de porcelaine, patrons assortis, Cartes à jouer de Jenny Lind, Ecrins de bijoux, grand assortiment de Porte-monnaies, nouveaux dessins de Paris, Paniers à fruits, différentes grandeurs, Fouets d'Amazone, belles Boîtes à ouvrages, Porte-cigares, en papier maché, Peignes de Dames d'écailles, Râtiules de soie, Bracelets et Boucles d'oreilles en corail, Bagues de Cornélia, &c.

—AUSSI.—

Une variété d'Horloges de huit jours, consistant en "Kossuth," "Rossignol" et autres sortes ; avec le splandide assortiment ordinaire de Montres d'or et d'argent, Bijouteries et Articles Lamés.

H. PEACOCK,
14 oct.—a 96½, ruNotre-Dame

Dissolution de Société.

LA société qui existait entre D. A. P. BELAIR et R. P. BELAIR est dissoute depuis le PREMIER AVRIL 1853.

D. A. P. BELAIR,
R. P. BELAIR.

St. Eustache, 28 avril 1853—tu

LE soussigné continuera les affaires en son propre nom et lui seul est autorisé à régler les affaires de la ci-devant société.

D. A. P. BERAIR.

St. Eustache, 28 avril 1853.—tip

J M DESJARDINS,

AVOCAT,

4 fév.—sm RUE ST. VINCENT, No. 16.

COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

L'ASSEMBLÉE SEMI-ANNUELLE DU BUREAU des DIRECTEURS du COLLEGE des MEDECINS et des CHIRURGIENS, pour les EXAMENS, aura lieu au RECHABITE-HALL, grande rue St. Jacques, dans la Cité de Montréal, MARDI, le DIX de MAI prochain, à DIX heures A. M.

Les Candidats sont requis de déposer les lettres de créances chez l'un des deux secrétaires, au moins dix jours avant l'assemblée et de remplir une cédule de leur éducation, formes desquelles peuvent s'obtenir en tesant application aux secrétaires, et ils sont aussi requis de déposer, en même temps, le montant des frais qui deviendront dûs s'il y a examen heureux au candidat.

A. H. DAVID, M. D.
P. M. BARDY, M. D.
Secrétaires.

Montréal, 9 avril 1853—*dj*

AVIS.

LES CRÉANCIERS de la Succession de feu J. T. DROLET, sont requis par les présentes d'envoyer leurs comptes duement assermentés, avant le DOUZE d'AVRIL prochain, afin qu'un DIVIDENDE soit PAYÉ le PREMIER JUIN prochain.

Par ordre,

B. H. LEMOINE,
J. T. BANETT,
Cessionaires et Syndics de la Suc. J. T. Drolet.

Montréal, 14 fév.—*uj*

Bureaux à Louer.

A LOUER au PREMIER MAI prochain, les DEUX BUREAUX SPACIEUX qui se trouvent au dessous des bureaux de *La Minerve* s'adresser a ce bureau.

EFFETS DE MATELOTS DÉCÉDES.

TOUTES personnes qui ont maintenant ou auront ci-après entre les mains aucuns DENIERS ou EFFETS, ayant appartenu à aucun MATELOT ANGLAIS de la MARINE MARCHANDE, décédé, sont par le présent requises de les remettre au PRINCIPAL OFFICIER de douane de leur DISTRICT, pour être par lui transmis à qui de droit, conformément à l'acte impérial, 14 et 15, Vict., ch. 102.

A. N. MORIN,
Secrétaire.

Bureau du Secrétaire Provincial, Québec, le 21 février 1853. — 25—utm

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES:

Cire blanche de bonne qualite—blanchie a Londres.

CARTER, KERRY & Cie.

LES soussignés attirent l'attention des marchands sur leur assortiment de Drogues et Médecines. Ils ont toujours en mains un assortiment bien choisi de

DROGUES DE LA PREMIERE QUALITE ET DE TOUTES DESCRIPTIONS.

Médecines patentées, Salsepereille, &c.

Parfumeries élégantes, tant françaises qu'anglaise, Instruments de Chirurgie et Trousses.

—ET—

Peintures, Huiles, Térébentine, Vernis, Mastic, Colle-Forte et un grand nombre d'autres articles.

CARTER, KERRY & CIE.,
5 août 136, Rue St. Paul.

Champagne.

LE SOUSSIGNÉ offre en vente quelques paniers du meilleur CHAMPAGNE :-

"De MOET" A I
"De MAX SUTAINE & CIE." A I

—AUSSI :—

"De JAUNAY" A I

Le dernier est d'une nouvelle crue, mais ne le cède en rien à aucun qu'on a jamais importé ici.

E. HAMILTON.
21 déc Marchand de Vins

Parfumerie de Lubin.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, un assortiment splendide des PARFUMERIES NOUVELLES et les plus à la mode, de Lubin, parmi l'assortiment, seront trouvés :

Extrait de Violette,
Jokey Club,
Fleur d'Oranges,
Jenny Lind,
Mille Fleurs,
Citrouilla Rosa,
Patoule,
Vinaigre de Toilette, de Lubin.
Pois d'odeurs,
Savonettes,
Brosses pour cheveux,
Brosses à ongles,
Brosses à dents,
Brosses pour la peau,
Bouteilles d'eau de Cologne portative, avec bouchons en ivoire.
DE COLOGNE.

Un approvisionnement de véritable eau de Cologne, de Jean-Marie Farina.

S. J. LYMAN & CIE,
4 nov. Place d'Armes.

INSTITUTEUR DEMANDE.

ON a besoin pour la paroisse de Ste. Brigide de Monoir, comté de Rouville, d'UN INSTITUTEUR qualifié, sachant les deux langues, pour un des arrondissement d'école, qui se trouve vacant.

Les lettres doivent être adressées à

WM. BURRAY,
Président.
Ou à H. GOYETTE,
28 déc.-*j* Sec. Trés.

Ferronnerie, Quincaillerie, Coutellerie, &c.

HALDIMAND FRERES

ONT reçu à leur ancien établissement, encoignure des rues St. Paul et St. Vincent, un grand assortiment de FERRONNERIE des meilleurs marchés d'Angleterre, Ecosse, Allemagne et des Etats-Unis, qu'ils sont disposés de vendre à très bas prix.—25 mai.

P. O. DEMARAY,

AVOCAT.

No. 13½, rue St. Lambert, vis-à-vis J. Belle, N. 30 sept.

UNITED-STATES HOTEL

TENU PAR

WILLIAM H. SPOONER, BOSTON.

SITUÉ au terminus des chemins de fer de Norwich, Worcester et de l'Ouest, et près du Dépôt du Grand chemin de fer du Nord à Montréal, &c., Coin des Rues Kingston Beach Letincoln.—6 juillet 1852.—a

H. A. FISIAULT,

NOTAIRE,

Coin des rues Craig et Hermine, No. 129.

19 octobre 1852.—ms

Moulanges Françaises et Toile à Bluteau.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :

Toile à Bluteau, (étempe de l'Ancre)
Sacs de toile à bluteau, patentés, Nos. assortis
Moulanges Françaises
Carreaux de pierre à moulange de France.

28 sept. E. & V. HUDON.

AVIS.

JE Soussigné préviens le Public que je ne serai RESPONSABLE d'aucune DETTE contractée en mon nom, sans un écrit signé de ma main.

J. BOULANGET.

Montréal, ce 19 mars 1852.

Atelier Typographique DE LA MINERVE.

CET atelier possède toutes les facilités pour faire les ouvrages à BON MARCHÉ et PROMPTEMENT.

LIVRES ET TOUTES ESPECES D'IMPESSIONS

DANS LES GOUTS LES PLUS NOUVEAUX

et en caractères neufs et nouvellement arrivés de Etats-Unis

Nous garantissons que les prix et l'exécution typographique ne laisseront rien à désirer.

Nous invitons à venir examiner notre Atelier.

ARTES FUNERAIRES

Nous imprimons pour différents prix des CARTES FUNÉRAIRES, selon la qualité du papier.

AUX AVOCATS, NOTAIRES, &c

Nous imprimons à cet Atelier toutes espèces de formes pour les AVOCATS, NOTAIRES ET AUTRES,

BLANCS POUR COUR de CIRCUIT.

Nous sommes maintenant à imprimer tous les BLANCS nécessaires à cette Cour, que nous pourrons vendre à TRES BAS-PRIX et sur lesquels, nous mettrons le nom du Circuit, si l'on s'adresse à nous sans délai.

AUX MARCHANDS.

Nous sommes prêts à imprimer TOUTES ESPECES DE CARTES d'AFFAIRES au plus BAS-PRIX, dans le dernier goût et avec célérité

Boite Perdue.

PERDUE, en cette ville, Dimanche dernier, en allant ou revenant de la grand'messe, entre l'église paroissiale et la rue St. Vincent, une PETITE BOITE à MONTRE recouverte en maroquin, contenant TROIS BAGUES, un SACHET FRANCAIS en OR, une PETITE EPEE en ARGENT, &c. La personne qui la rapportera au bureau de *La Minerve* sera généreusement récompensée.

24 mars 1853.

Kathairon de Lyon

Pour conserver, réparer et embellir la chevelure, pour l'empêcher de tomber et grisonner.

LE KATHAIRON débarasse très-efficacement la tête des gourmes et de la crasse, dispose la chevelure à une luxuriante croissance, en lui donnant une forme soigneuse bouclée et rehissante, d'un prix inestimable comme ornement de beauté ou indice de santé, empêche les cheveux de tomber et de grisonner et fait repousser les cheveux sur les têtes chauves.

C'est aussi un remède infaillible pour les affections cutanées, soit de la tête, soit du corp chez l'homme ou les animaux, comme la teigne, les dartres, impetigo, érisipèles, gale, démangeaison de la barbe, pustules occasionnées par le rasoir, &c., il guérit presqu'instantanement des attaques du mal de tête nerveux. Pour donner à la chevelure un apparance riche, douce et rehisante, rien n'a été découvert jusqu'aprésent qui puisse être comparé à ses vertues incontestable. Il a l'odeur des fleurs les plus exotic et est dépourvu de toute matière minérale ou d'aucune substance qui pourrait teindre la peau ou les hardes.

Cette admirable préparation est à vendre en gros et en détail par les soussignés qui ont été nommés seuls agents pour cette ville.

C. VAN FELSON & CIE.,
Pharmaciens Chimistes No. 86, Rue Notre-Dame, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice, Montréal.

L'on fera une remise liberale aux marchands de la campage.—15 mars-sms

Severy's Wound Stone Wash OU Lotion de Noyaux pour les blessures.

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL,

PAR J. RUSSELL SPALDING,

No. 23, Tremont Row, Boston.

CE NOUVEAU MEDICAMENT est émis par les propriétaires avec un simple exposé des usages auxquels il est applicable, décidés qu'ils sont d'en laisser les mérites à l'appréciation du public, résultat qu'il doit attendre non pas par ouï-dire, mais par sa propre expérience.

Il guérit :—Brûlures causées par l'eau bouillante ou autrement, coupures, contusions, entorses et foulures, piqures d'insectes et de reptiles, dartres, gerçures aux mains, herpes soms, excroissances, vérures, cors, engelures, ulcères, clous, plaies panaris, hémorrhoides, fiees gelées, doigt et autres membres gelés, érésypèles, scorbut et la gale.

☞ Prix 25 CENTS la bouteille. Se trouve chez tous es Pharmaciens de la Nouvelle-Angleterre.

MONTREAL, C. E., 30 Nov. 1852.

S. SEVERY, Ecr.—Cher Monsieur,—Votre (WOUND STONE WASH) fait merveille en Canada et justifie bien vos efforts et votre persévérance pour amener devant le public un aussi grand bienfait. J'en ai fait l'essai sur des brûlures et sur des coupures, avec le plus grand succès. Ses vertus curatives sont, suivant moi, sans égales ; il fait disparaitre le mal et calme la douleur. Ce nouveau remède pour les maux de l'humanité n'a besoin que d'être connu pour être recherché.

Votre obs. serviteur, WM. PARKER.

HUNTERSTOWN, C. E., 25 Nov. 1852.

S. SEVERY, Ecr.—Le 14 du présent mois, un main droite fut gravement lacérée, la déclurure en avait presque séparé le pouce ; j'appliquai aussitot le "Wound Stone Wash," que je commnai d'employer pendant deux semaines environ, lorsque je fus

TENURE SEIGNEURIALE.

[SUITE.]

M. LeBlanc dit :

Nonobstant que nombre d'honorables membres aient parlé avec beaucoup de science et de développement sur la présente mesure, je ne saurais cependant m'abstenir de dire quelque chose sur le sujet. L'importance de ce bill est trop grande pour que je ne fasse pas exception à mon habitude de voter silencieusement. Ce sur quoi je parlerai sera les deux points sur lesquels le savant avocat des seigneurs a appuyé avec plus de force. En premier lieu, il a affirmé ou prétendu que les seigneurs avaient la propriété absolue de leurs fiefs ou seigneuries, et en second lieu, il a nié l'existence d'un taux déterminé pour les cens et rentes. La doctrine de la propriété absolue dans les propriétaires de fiefs est dans ma science du droit féodal parfaitement erronée. Les principes fondamentaux de ce droit établissent deux genres de propriétés dans les fiefs, la propriété directe attribuée aux seigneurs et la propriété utile réservée aux censitaires. Indépendamment de ces principes très-formels du droit des fiefs, nous trouvons dans la plupart des contrats accordés aux seigneurs l'obligation de concéder les terres de leurs seigneuries. Nous trouvons encore cette obligation dans une ordonnance, et nous voyons qu'elle est bien rigoureuse par le fait de la création d'un pouvoir qui a autorité de concéder sur le refus des seigneurs et aussi par des dispositions particulières de nos lois pour la réunion au domaine royal des terres que les seigneurs n'auront pas concédées. Ces obligations et ces restrictons, si contraires au droit de la propriété absolue, sont toutes confirmatives des principes fondamentaux dont j'ai parlé, de ces principes qui veulent que la propriété directe et la propriété utile soient l'essence même des biens seigneuriaux. D'après ce que je viens de dire, il est certain que les seigneurs n'ont pas cette propriété absolue que leur attribue leur savant avocat. Ils l'ont si peu cette propriété, qu'ils ne sont pas libres de ne pas disposer de leurs terres comme ils le seraient si cette propriété en question leur appartenait. On voit encore par l'attribution de la propriété utile aux censitaires que les seigneurs agissaient sans droit ou plutôt qu'ils péchaient contre le droit public dans les réserves qui étaient permises par des dispositions particulières de nos lois et des titres originaires des seigneuries. Je mentionne ceci, parce que je pense que l'objet du savant avocat, en essayant d'établir cette propriété absolue des seigneurs, était de justifier tous les actes faits en violation de la propriété utile des censitaires ; et aussi de faire inférer que, comme propriétaires absolus, les seigneurs pouvaient concéder aux taux que bon leur semblait.

J'aborderai maintenant la question du taux des cens et rentes comme chose déterminée, nonobstant la négation du savant avocat à cet égard. Je ne parlerai pas ici des ordonnances, des arrêts, des jugements et des contrats tant des seigneurs que des censitaires qui, plus ou moins, établissent ce taux, parce que cela a été démontré par plusieurs préopinants ; mais je dirai seulement que l'obligation si étroite des seigneurs de concéder leurs terres prouve, pour ainsi dire, l'existence d'un taux. En effet, sans un taux, le précepte de concéder serait illusoire par cela même qu'il pourrait être éludé par la demande de rentes si élevées que les censitaires ne pourraient les accepter. On sait que l'intention toute formelle des rois de France était de faire établir le pays. Or, sans un taux déterminé, cette intention ne pouvait avoir son effet. Quant au taux de quatre sous par arpent auquel les rentes élevées sont réduites, je voudrais qu'il fut réduit au taux primitif pour établir l'uniformité entre tous les censitaires du pays, placés qu'ils sont sous les mêmes lois relativement à la tenure seigneuriale. Si on accède à mon désir, il faudra indemniser les seigneurs pour la réduction des rentes jusqu'à la concurrence du taux primitif au lieu de les indemniser simplement pour la réduction jusqu'au taux de quatre sous. Par rapport au mode de l'indemnité et à d'autres matières de détail, je ne m'expliquerai que quand le bill sera sous la considération d'un comité général.

(A CONTINUER)

LA MINERVE.

Mercredi Soir, 4 Mai 1853.

AVIS ESSENTIEL.

Nous prions toutes personnes qui nous adressent des lettres de les affranchir, sinon elles resteront au bureau de poste.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉ POUR "LA MINERVE."

Québec, 3 mai.

Hier soir, après l'envoi du rapport, le bill pour augmenter le fonds de la banque de Québec, passa en comité.

Les bills de chemins de fer suivants furent lus pour la seconde fois et remis :—

Le premier sur motion de M. Merritt, le second sur motion de M. Lemieux :—Pour incorporer la compagnie du Port Dalhousie et du chemin de fer de Thorold :—Pour incorporer la compagnie de Navigation de Québec et des Trois-Pistoles.

Le bill de M. Stevenson pour incorporer les compagnies de Hâvre passa en comité.

Sur motion de M. Stuart, le bill pour incorporer la compagnie du pont de Québec, passa en comité et fut remis.

Le bill de M. Polette pour incorporer une association d'assurance mutuelle pour les fabriques de Québec, passa en comité et fut remis.

Le bill pour amender l'acte du fonds de prêt municipal du Haut-Canada subit sa troisième lecture.

M. McKenzie proposa d'abolir la charge d'imprimeur de la Reine.

M. Morin dit que, l'hon. membre eût mieux fait de retarder sa motion. Il dit que le sujet était important et que le gouvernement en discuterait le mérite. En conséquence, la motion fut remise à lundi prochain.

Le bill de M. White pour pourvoir aux reclamations contre les propriétaires de vaisseaux fut remis à six mois.

M. Polette proposa la seconde lecture du bill pour incorporer la société écclésiastique de St. Michel, plusieurs membres firent beaucoup d'opposition à ce bill prétendant qu'il devait entrer dans le bill général que le gouvernement avait mis devant la chambre.

Voici les noms de ceux qui opposerent le bill :—Brown, Christie, Wenworth, Ferguson, Hartman, McKenzie, Malloch, White et Wright, (East York.) Le reste de la chambre le supporta et il fut lu une seconde fois.

Ce soir sur motion de M. Stuart, le bill pour rendre élective la charge du Maire de Québec subit sa première lecture.

Les bills suivants furent lus pour la troisième fois :—Pour régler la monnaie courante; pour amender l'acte d'incorporation de Montréal (de la part du conseil législatif) ; pour incorporer la compagnie du pont de Québec ; pour augmenter le capital de la banque de Québec ; pour amender le bill du chemin de fer de Peterboro et Port-Hope ; pour incorporer une association d'Assurance Mutuelle pour les fabriques de Québec.

La chambre se forma de nouveau en comité des subsides et passa un certain nombre d'items. Le comité se leva alors et fit rapport de progrès.

M. Richards proposa la seconde lecture du bill supplémentaire à l'acte des écoles du Haut-Canada.

Au départ du rapport, M. Richards commence un discours sur ce bill.

New-York 3 mai.—6, 20 P. M.
Marchés.

Cendres—point de changement.—Fleur de l'ouest et d'état, ferme.

Fleur du Canada, paisible, ventes, 200 bls. à $4 75c ; ventes de la fleur d'Etat de $4 62c à $4 75c.—Blé, en bonne demande, mais peu de bon sur le marché ; aucunes transactions.—Lard, en abondance, ce qui diminue le le prix du marché ; ventes 270 bls. de $15 62c à $15 75c pour le mess, et $13 25c à $13 37c pour le prime.—Argent, aucun changement, 6½ à 8 par cent. Les échanges du sterling, solides de 9 à 9¾.

Syracuse 3 mai.

L'Express de nuit qui laissa Albany hier soir à 6½ h. se dirigea sur le train des animaux allant vers l'Est, près de cette cité. L'ingénieur du train des passagers fut sévèrement injurié,—plusieurs animaux furent tués, le reste est sain et sauf.

New-York, 3 mai.

Le clergé et les laïques catholiques ont présenté à l'archévêque une superbe médail d'or, en témoignage de respect et de reconnaissance pour sa conduite récente durant les troubles de la Nouvelle-Grenade.

M. Buchanan, le nouveau ministre américain en Angleterre, est attendu en cette ville demain, devant se consulter avec le secrétaire Marcy sur les questions pendantes entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

La "République" dit qu'un léger tremblement de terre a été senti à Washington, hier matin vers 9 heures.

Le Grand Tronc et le Pont Victoria.—On annonce que le capital de ce chemin de fer a été souscrit en Angleterre. La maison Rotchild en aurait pris à elle seule un million. Le bruit courrait hier ici que M. Jackson était arrivé avec une compagnie considérable d'ingénieurs anglais. Mais le fameux M. Stephenson, qui devait nous faire ici un *pont tubulaire*, n'est pas au nombre de ces nouveaux venus ! Est-ce qu'on aurait intention de se dispenser de son génie et de ses lumières? si les plans de M. Keefer sont suivis, au détriment de la partie Estet Nord-Est de la cité, et au détriment de la compagnie aussi, car il est difficile de croire qu'un pont long comme le serait celui de la Pointe St. Charles ne couterait pas beaucoup plus qu'un pont construit vis-à-vis l'Ile Ste. Hélène, si les plans de M. Keefer sont suivis, disons-nous, nous ne pourrons nous empêcher de penser que le choix du local était une chose arrêtée avant même que la compagnie du Pont Victoria fut incorporée, et lors même qu'on ne parlait partout que d'un "pont tubulaire," semblable à celui de Menai. Ce qui nous ferait penser ainsi c'est que, dans le cours de février dernier nous apprimes, de la bouche même d'un cultivateur d'origine anglaise, propriétaire d'une terre à St. Lambert, qu'il avait la promesse de M. Keefer que le pont projeté irait aboutir sur sa terre. Cette promesse était tellement positive que ce cultivateur anglais refusa de vendre des lots à bâtir qu'il voulait concéder avant cette nouvelle. Notre ingénieur avait promis une fortune à son compatriote pour l'extrémité de sa terre. Nous saurons ainsi si les plans étaient déjà arrêtés dans le mois de février dernier.

Nous ne les croyons pas encore irrévocables cependant, et il nous semble qu'une opinion publique fortement exprimée pourrait avoir quelqu'influence dans l'affaire, puis qu'il n'y a pas un ingénieur tenant à sa réputation qui voudrait soutenir qu'il serait difficile de construire un pont près de l'Ile Ste. Hélène.

Nous avons reçu le prospectus de la compagnie tel que publié à Londres, avec une histoire du Grand Tronc et un rapport habile et intéressant sur le progrès et la prospérité du Canada par Son Excellence le gouverneur général dans une dépêche à Sir John Packington.

Directeurs a Londres.

Thomas Baring, écr., M. P., et Geo. Carr Glyn, écr., M. P., agents de la province du Canada et directeurs de la compagnie, pour le gouvernement canadien ; Henry Wollaston Blake, écr. ; Robert M'Calmont, écr. ; Kirman Daniel Hodgson, écr. ; l'échevin W. Thompson, M. P.

Directeurs en Canada.

L'hon. John Ross, conseiller législatif ; solliciteur-général pour le Haut-Canada, président ; l'hon. Francis Hincks, M. P., inspecteur-général ; l'hon. E. P. Taché, M. C. L., receveur-général ; l'hon. James Morris, M. C. L., maître général des postes ; l'hon. Malcolm Cameron, M. P., président du conseil exécutif ; l'hon. Peter McGill, M. C. L., président de la banque de Montréal ; Geo. Crawford, écr., M. P., Brockville ; Benjamin Holmes, écr., vice-président de la compagnie du railroad du St. Laurent et de l'Atlantique ; W. H. Ponton, écr., maire de Belleville ; W. Rhodes, écr., Québec ; E. F. Whittemore, écr., Toronto.

Banquiers a Londres.

MM. Glyn, Mills & Cie. ; et MM. Baring Frères & Cie.

Ingenieur en Chef.

Alexander McKenzie Ross, écr.

Assistant Ingenieur.

Samuel Keefer, écr.

Secretaire en Canada.

C. P. Roney, écr.

Solliciteurs en Angleterre.

MM. Swift et Wagstaff, 30, Great George Street, Westminster.

Solliciteurs en Canada.

G. E. Cartier, écr., M. P., Montréal ; John Bell, écr., Belleville.

Le capital est déjà établi à £9,500,000 et le nombre de parts à 144,920.

On fait des arrengements pour fondre ensemble les compagnies du Grand Tronc du Bas-Canada, de Québec et de Richmond, du St. Laurent et de l'Atlantique, de la Grande-Jonction et du Grand Tronc du H-Canada, formant 964 milles de chemin, y compris le pont sur le St. Laurent à Montréal. Les entrepreneurs prennent la moitié du capital mentionné plus haut.

On estime le revenu de ce chemin, avec les combinaisons indiquées, à £1,479,660 par année ou au-delà de £25 par mille par semaine : déduisant 40 par cent pour les frais d'opération, il reste un profit de £887,796. L'intérêt des bons dûs (£4,635,200) se monterait à £278,100, et le loyer du railroad du St. Laurent et de l'Atlantique à £60,000 en tout £338,100 ; laissant £549,696 pour dividende sur le capital ou près de 11½ pour cent.

Il paraît que les achats faits par l'autorité du gouvernement près du Canal, ont été faits pour d'autres objets que celui du pont, pour la confection de bassins, par exemple, et autres travaux publics. Il a été acheté 115 acres de terrain à environ £400 de l'acre. Nous savons qu'il a été question d'acheter le terrain occupé par le Collège de Montréal et le jardin. mais rien n'a été conclu. Nos confrères de la presse anglaise ne parlent encore du pont à la Pointe St. Charles que par hypothèse.

La correspondance parlementaire du *North American*, sous le titre de "retranchement et réforme" rapporte un fait qui, s'il est exact, fait grandement honneur à l'hon. commissaire des Terres de la Couronne. "Je viens de voir, dit-il, un état préparé, en réponse à une adresse, des résultats des améliorations faites par l'hon. Dr. Rolph dans l'administration du département des Terres de la Couronne. Il paraît que le produit moyen des droits sur le bois pendant les trois dernières années n'a pas excédé £25,000. L'année dernière, apres toutes déductions faites, y compris le montant perdu à cause de la réduction des droits, sur quoi Boulton a fait tant de bruit, le revenu se monte à plus de £50,000. Cette augmentation est principalement due aux efforts vigoureux et efficaces du Commissaire pour prévenir les fraudes et les infractions de la loi. C'est autant de dû à l'homme habile, honnête qui est placé à la tête d'un département important. Que les tories se désolent et gémissent pendant que le peuple prospère. Le Dr. Rolph a *épargné* dans son département seul assez pour payer les salaires et les dépenses de tout le ministère."

The Sun.—Le premier numéro de ce journal est sorti le 3, conformément à l'avis qu'en avaient donné ses propriétaires dans un prospectus. Il est d'une dimension et d'une apparence respectables, et la partie intellectuelle ne paraît pas moins soignée que la partie typographique. Le caractère dont ce journal fait usage est tout neuf et sort de la fonderie de M. Palsgrave. Le *Sun* parait trois fois par semaine, le mardi, le jeudi et le samedi. Prix, 12s 6d, s'il est payé d'avance, et 15s, à la fin de l'année.

Notre nouveau confrère professe une grande libéralité en politique, et une indépendance sans neutralité. Son programme commence par la confédération des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, et se termine par la loi du Maine.

Dans un petit article sur la perspective du Canada, il reconnait qu'on demeure encore au-dessous de la vérite lorsqu'on dit que ce pays marche vers la prospérité. "C'est un fait, dit-il, et un fait consolant que le pays est actuellement *dans la meilleure condition possible.* Toutes les branches de commerce et d'industrie semblent avoir maintenant l'activité et la vigueur qui indiquent une force prospère. L'argent est abondant, le travail est amplement rémunéré. Nos principaux produits sont en grande demande, et continueront à l'être."

Nous espérons que le *Sun*, c'est-à-dire le *Soleil*, continuera à réchauffer ainsi de ses rayons ardents les partisans aveugles et engourdis de la "ruine et du dépérissement."

Notre confrère du *Pilot*, en reprenant ses publications quotidiennes, pendant la saison a agrandi considérablement son format, et a renouvelé ses types. Cette amélioration annonce une prospérité bien méritée. Le *Pilot* a maintenant tous les titres à l'encouragement du public, comme journal de nouvelles et surtout pour sa politique qui est en harmonie avec celle de notre parti.

Le *Transcript* se publie aussi quotidiennement cette année, avec caractère neuf et sur un format à peu près égal à celui du *Pilot*.

Le *Herald* a encore augmenté les dimensions de sa feuille. Chaque numéro contient maintenant 36 colonnes, 9 colonnes par page, et d'annonces et la *Gazette* annonce ce matin qu'elle en fera autant prochainement.

La presse française de la province ne tardera pas non plus à donner aussi de nouveaux signes de progrès. Durant les derniers six mois, il lui est venu deux auxiliaires qui méritent mention, l'*Ere-Nouvelle* et le *Courrier de St. Hyacinthe*, sans compter l'apparition de deux feuilles purement littéraires, les *Veillées Canadiennes*, et la *Ruche*.

Nous n'avons pas eu l'avantage d'assister à la soirée musicale et littéraire donnée lundi soir au Théâtre Royal, mais on parle de toutes parts très-avantageusement de son succès. La lecture de M. Ricard fut reçue avec faveur et la musique, sous la direction de M. Labelle, fut extrêmement bien goutée. L'auditoire était bien nombreux.

La *Gazette de Montréal* apprend que les mines de cuivre et d'or de la Chaudiere ont été vendues par les propriétaires à Québec à une compagnie anglaise.

M. J. B. Bruyère, de la maison Masson, Bruyère, Thomas & cie, était passager sur le *Baltic* et est arrivé en cette ville.

Nouveau Steamboat. — Le steamboat construit dans la chantier de M. Augustin Cantin, près du canal, pour MM. P. Jodoin et le cap. Lespérance, a été lancé cet après midi à 4 heures. C'est un beau steamboat, fait sur un système nouveau et amélioré, qui doit remplacer le *Ste. Helène.* Son nom est l'*Aigle.*

Admission au Barreau. M. L. U. A. Genest a été reçu avocat, hier, après un examen remarquable qui lui a valu les compliments des membres les plus distingués du bureau d'examinateurs pour ce district.

☞ Vû la fête de l'Ascension qui arrive demain nous avançons d'un jour la publication de cette feuille.

☞ Plusieurs correspondances sont remises à un autre jour.

Les hommes composant la force de police du hâvre pour la saison, ont été assermentés lundi devant William Ermatinger, écr., magistrat de police. M. Patrick Bruyan, fut assermenté comme connétable en chef.

Assemblée Législative.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS.

(EXTRAIT.)

Québec, vendredi, 29 avril 1853.

Deux pétitions sont présentées et mises sur la table.

Sur motion de l'hon. M. Badgley, une pétition de la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York, présentée ce jour, demandant un acte pour conférer des pouvoirs additionnels à la dite compagnie, est reçue et lue, et renvoyée au comité des ordres permanents.

Autres pétitions reçues et lues :—

De J. H. Dorwin, président de la compagnie du chemin de fer des villages d'Industrie et Rawdon, demandant certains amendements à l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

M. Polette, du comité général des élections, fait rapport que le comité a choisi Ulric J. Tessier, écr., et Timothy Lee Terrill, écr., comme deux membres additionnels à placer sur la "liste des présidents," en remplacement de George E. Cartier, écr., et Louis V. Sicotte, écr., qui ont demandé à être rayés de cette liste, pour avoir servi pendant cette session dans des comités d'élections ;—et qu'il a fixé lundi, le 9e jour de mai prochain, pour la nomination d'un nouveau comité spécial pour juger et décider des matieres contenues dans les pétitions se plaignant d'une élection et d'un rapport indus pour le comté de Mégantic.

M. Lemieux, du comité des ordres permanents, fait rapport, que la pétition de J. Doutre et autres, demandant un acte pour incorporer l'Institut Canadien, n'est pas de nature à requérir la publication d'un avis.

M. Smith, de Durham, propose qu'à l'avenir, durant le reste de la session, tous les ordres du jour sur lesquels il n'aura été procédé, soient mis au bas de la liste ; pour 18, contre 18.—Et les voix étant également divisées, M. l'orateur donne sa voix prépondérante dans la négative.

L'hon. M. Morin présente—Réponse à une adresse du 23 ultimo, demandant des états des affaires financières de la province, et une liste des écrivains et autres employés dans les départements publics, avec certaines informations relatives à ces officiers, demandées par la dite adresse.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné que 1,000 copies de la dite réponse soient imprimées.

La troisième lecture du bill pour pourvoir au soin des ivrognes d'habitude et à la garde et à la disposition de leurs effets, est remise d'aujourd'hui en quinze jours.

La chambre se forme de nouveau en comité sur le bill pour régler le cours des monnaies, et y fait plusieurs amendements dont il est fait rapport, et qui sont agréés ; et ordre est donné de faire la troisième lecture mardi prochain.

Le bill pour amender les actes relatifs aux arpenteurs, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général pour mardi prochain.

La chambre se forme de nouveau en comité sur les subsides ; et après avoir siégé quelque temps, le comité se lève, fait rapport de progrès et obtient la permission de sieger de nouveau, mardi prochain.

Les ordres du jour restants sont remis à lundi prochain.

Et la séance est levée.

AVIS DE MOTIONS.

M. Terrill—Lundi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité de toute la chambre, pour considérer s'il est expédient de révoquer l'acte passé dans la session tenue dans les 13e et 14e années du règne de sa présente majesté, intitulé : "Acte pour établir le libre commerce de banque en cette province, et pour d'autres fins relatives aux banques et aux affaires de banque."

M. Christie—Lundi prochain—Proposera qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, une liste des personnes réclamant des terres dans le district de Gaspé, en vertu de l'acte 10 et 11 Vic., chap 30, et en faveur desquelles des lettres patentes ont été émises ou que l'on a ordonné d'émettre pour toutes telles terres ainsi réclamées par telles personnes.

M. Fournier—Lundi prochain—Demandera la permission d'introduire un bill pour abroger certains actes y mentionnés, pour la protection du gibier sauvage, dans le comté de l'Islet.

L'hon. M. Badgley—Lundi prochain—Demandera permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal et New-York.

L'hon. M. Badgley—Lundi prochain—Demandera permission de présenter un bill pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer des villages d'Industrie et de Rawdon.

M. Langton—Lundi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité de toute la chambre, sur le septième rapport du comité des impressions.

M. Stuart—Lundi prochain—Demandera permission de présenter un bill pour rendre la charge de maire de la cité de Québec, élective par le peuple.

M. Stuart—Lundi prochain—Proposera qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, demandant qu'il lui plaise de vouloir bien faire mettre devant cette chambre, copies de tous les papiers, documents et correspondances en la possession du gouvernement, ayant rapport à l'hôpital de marine de Québec, et plus particulièrement de toute correspondance entre M. Nelson et M. McDonald, avec le gouvernement exécutif, relativement aux services du Dr. Robitaille, pendant les six dernières années, comme l'un des médecins visiteurs du dit hôpital de marine,—ainsi que toute correspondance entre le Dr. Robitaille et le gouvernement, sur le même sujet.

Amendements proposé par l'hon. M. Hincks en comité général sur le bill intitulé, "Acte pour régler le système monétaire."

1. Retranchez les sections deux, trois et quatre, et insérez les mots suivants à leur place :—

"Et qu'il soit statué, que les dénominations des pièces de monnaies ayant cours dans cette province seront louis, piastres, chelins deniers, cents et milliemes : le louis, le chelin et le denier auront respectivement les mêmes valeurs proportionnelles qu'ils ont maintenant ; la piastre équivaudra au quart d'un louis, le cent sera la centième partie d'une piastre, et le millième le dixième du cent."

"Et qu'il soit statué, que le louis courant sera censé valoir et représenter cent et un grains, et trois cent vingt-et-un millièmes de grains, poids de Troy, d'or du titre de fin maintenant fixé par la loi pour les pièces de monnaies d'or du Royaume-Uni ; et la piastre courante sera censé valoir et représenter une quatrième partie du poids susdit d'or au dit titre ; et toutes pièces d'or au titre de fin susdit, que sa majesté ordonnera de frapper à l'hôtel royal des monnaies, pourront, sous tels noms qui leur seront assignés dans toute proclamation les déclarant monnaies légales de cette province, passer et avoir cours et être offertes légalement pour les sommes à être mentionnées en telle proclamation et proportionnées à leurs poids respectifs."

"Et qu'il soit statué, que la livre sterling sera censée équivalente à un louis quatre chelins et quatre deniers, ou quatre piastres, quatre-vingt-dix cents et deux tiers d'un cent, monnaie courante, et tout souverain britannique ayant le poids fixé par la loi aura cours et pourra être offert légalement pour cette somme ; et les autres monnaies d'or du royaume-uni, tant qu'elles conserveront le poids légal, passeront et pourront légalement être offertes pour des sommes équivalentes en monnaie courante à leur valeur en sterling, suivant la proportion susdite."

2. Retranchez la section 6.

3. Dans la section 11, ligne 24, page 4, retranchez "une marque" et insérez "deux cents," et dans la ligne 25, retranchez "une demi-marque," et insérez "un cent."

AVIS DE PÉTITION D'ÉLECTION.

Election de Mégantic.—En conformité de "l'acte des pétitions d'élection de 1851," avis est par le présent donné, qu'un comité spécial, pour juger et décider du mérite de la pétition se plaignant de l'élélection et du rapport irréguliers pour le comté de Mégantic, sera nommé par le "commé général des élections," lundi, le 9e jour de mai prochain, à midi, dans la chambre de comité No. 1 de l'assemblée législative.

Toutes les parties intéressées et chacune d'elles sont invitées par les présentes à assister au dit "comité général des élections," en personne, par leur conseil ou procureur, au temps et lieu ci-dessus mentionnés.

Antoine Polette,
Assemblée législative, Président.
Daté ce 29e jour d'avril 1853.

Manuel Elémentaire et Pratique de l'Art Agricole, ou Notions Pratiques sur l'Agriculture : Dédié aux Maisons d'Education et à la Population Rurale du Bas-Canada.

Un opuscule sous ce titre venant de paraitre, et actuellement en vente à la librairie de M. J. B. Rolland, et à celle de MM. Beauchemin et Payette, nous fournit l'occasion de dire que s'il est un ouvrage dont les écoles élémentaires du pays et les membres lisants de la classe des agriculteurs aient le plus pressant besoin, c'est assurément celui dont nous avons à rendre compte.

En adoptant cette épigraphe tirée de Rollin: "La force d'un Etat ne se mesure pas au terrain ; c'est au nombre des citoyens et à l'utilité de leurs travaux," l'écrivain du *Manuel de l'Art Agricole* a fait saillir une considération étroitement liée aux intérêts majeurs de la culture locale, car il est aisé pour tous de convenir de la nécessité, aujourd'hui plus que jamais, impérieuse, d'employer à cet objet la plus grande somme possible d'énergie intelligente et de lumières, à cette époque surtout où, même en Canada, l'esprit force de toutes parts des débouchés nouveaux. Le cultivateur doit avoir une double tâche à remplir : il lui faut produire *beaucoup* et obtenir de *bons* produits. Ce serait en vain qu'il essaierait de prospérer s'il n'arrivait à lutter avantageusement par une exploitation fructueuse contre les concurrences multipliées qui chercheraient bientôt à l'éteindre.

Le cultivateur a donc besoin d'apprendre, et le petit livre que nous venond'indiquer lui servira d'acheminement vers une ère de travaux perfectionnés et d'améliorations indispensables dans le système général de culture. C'est surtout aux enfans de l'école et même aux élèves des colléges que le *Manuel de l'Art Agricole* servira utilement pour le présent et pour l'avenir. M. le surintendant des écoles a parfaitement compris la destination nécessaire de ce petit ouvrage en le recommandant en ces termes :

BUREAU DE L'EDUCATION.
10 nov. 1852.

J'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, le petit manuel élémentaire et pratique de l'art agricole, par un membre du clergé canadien, et j'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'il a rencontré mon entière approbation.

Ce petit ouvrage sur un sujet qui préoccupe en ce moment tous les amis du pays, est systématique, et il est écrit dans un style clair et précis. Tout ce qu'il renferme peut-être facilement compris par les enfants qui fréquentent nos écoles. C'est pourquoi je me fais un devoir de recommander qu'on l'y introduise partout, comme livre classique.

J. B. Meilleur,
S. E. C. E.

Pour achever ce compte-rendu, dont il faut nous pardonner la longueur à cause de l'intérêt qu'il présente nous devons dire tout, et ne voulant pas être moins impartial que l'éditeur lui-même du *Manuel*, touchant les défauts qui peuvent être remarqués dans un premier essaie de ce genre, nous reproduisons la note suivante de l'éditeur, qu'il a placée en tête de l'ouvrage :

"La recommandation bienveillante de M. le surintendant de l'éducation en faveur du *Manuel d'Agriculture*, est un titre suffisant au bon accueil, et des maisons d'éducation et de la classe nombreuse qu'il intéresse dans toute la contrée, mais particulièrement dans le Bas-Canada. L'éditeur de cet opuscule n'a fait que lui donner la forme sous laquelle il voit le jour, et ce travail a été exécuté sur un manuscrit qui a pour auteur un ami de son pays, voué par état autant que par désir à l'encouragement du bien, et auquel sa position spéciale de fondateur de l'un de nos établissements d'éducation, a fait naitre l'idée de cette œuvre dans l'intérêt commun. Il n'est pas besoin de dire que ce manuel n'est qu'un essaie ; mais un tel essaie n'est pas sans quelque mérite, et cette considération fera probablement envisager avec indulgence les défauts de l'ensemble, surtout à cause de la facilité d'y remédier efficacement dans une édition subséquente, ou même par l'espoir que des imitateurs plus heureux y remédieront eux-mêmes au moyen de quelque production meilleure, dans un but analogue."

Il est inutile pour nous et pour nos lecteurs d'exprimer quelle satisfaction profonde nous éprouvons de voir enfin l'agriculture au moment de prendre rang dans nos écoles, et nous réitérons cette expression de sentiment, pour qu'elle s'imprime d'avantage dans les souvenirs et devienne fructueuse autant qu'elle doit l'être. Nous ajoutons avec plaisir que le *Manuel de l'Art agricole*, renfermant les principes essentiels et les divisions générales de l'art agricole, outre de nombreux détails sur les travaux des champs, est redevable de quelque chose, pour le fonds, à notre compatriote M. Godfroid Chagnon ; et, afin de ne pas omettre une particularité essentielle et dernière, disons aussi que l'article intitulé *Notions Préliminaires* si propre à faire connaître l'origine de l'agriculture, ses progrès dans les temps anciens, la faveur dont l'ont honorée les temps modernes, et à faire comprendre à tous non-seulement la nécessité et la prééminence de l'agriculture sur les autres arts, mais encore la considération que mérite l'agriculture dans la société, est un chapitre instructif et qui doit obtenir accueil dans toutes les institutions scholaires. Ce dernier article est de M. Derome, avocat, qui a fait diversion à ses études et à ses occupations professionnelles en devenant l'éditeur du *Manuel de l'Art Agricole.* Le style en est pur et bien châtié, comme tout ce qui est de la plume de ce monsieur.

(*Du Canadien.*)

Nouvelle ligne télégraphique. — Des citoyens de Québec et de Chambly ont formé une compagnie pour établir une ligne de communication télégraphique entre les villes de Québec et de Montréal et les townships de l'Est, reliant Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Durham, à ces deux villes.

Evasion de prisonniers. — Les nommés Morin et Beaulieu, détenus dans la prison de Kamouraska, se sont échappés, dans la nuit du 27 au 28 avril, en soulevant une partie du plancher. Le prisonnier Bérubé a refusé, dit-on, de partir avec eux. Ils ont été repris à Québec avant-hier.

Décision du pape sur le différend de l'archevêque de Paris avec le journal l'Univers.—Refus de l'Empereur des français de modifier l'article du concordat avec la cour de Rome relatif au mariage civil.—Refus du pape de venir sacrer l'Empereur, etc.—Le même correspondant écrit en date du 12 avril :

Pour éteindre, s'il se peut, le schisme que les querelles que l'archevêque de Paris avec les rédacteurs du journal l'*Univers* avaient fait éclater dans le clergé français, Pie IX vient d'adresser à nos évêques et archevêques une lettre encyclique dans laquelle il les convie à la concorde, mais se prononce assez explicitement en faveur des ultramontains et de M. Louis Veuillot. Il demande *avec instance* aux prélats français *de poursuivre de toute leur bienveillance et leur prédilection les hommes remarquables par le talent et la saine doctrine* qui publient des écrits propres à éclairer les esprits. Leur sollicitude épiscopale *devra exciter* l'ardeur de ces écrivains catholiques, pour *qu'ils continuent à défendre* la cause de la vérité. Si, dans leurs écrits, il leur arrive de manquer en quelque chose, ils devront être avertis avec des *paroles paternelles et avec prudence.* En recevant cet arrêt suprême, l'archevêque de Paris a fait savoir aux fidèles que, pour réjouir le cœur du Saint-Pontife, il levait *spontanément* l'interdit dont il avait frappé l'*Univers.* Le mot *spontanément* a eu un grand succès. De son coté l'*Univers*, se fesant humble dans le triomphe, a promis de ne pas abuser de son succès, qui est double, car le pape lui donne aussi raison sur la question des classiques latins, *qui doivent être soigneusement expurgés*, dit-il. Après cela, on peut dire avec quelque verité que ce n'est pas Mgr. Sibour qui est archevêque de Paris, mais bien M. Louis Veuillot.

"Cette voictoire a été, pour l'*Univers*, une compensation de l'échec inattendu que lui avait fait essuyer le *Moniteur* de la veille, en annonçant que la législature sur le mariage civil ne serait point modifiée. Cette déclaration, aussi nette que laconique, sera le pendant historique du discours de Montijo : l'un a pour but de répondre au rejet de la supplique adressée au Pape qui de la part de l'empereur ou de ses conseillers, avaient été deux pas de clerc. Il était, en effet, aussi difficile de réussir d'un côté que de l'autre, la princesse Wasa ne pouvant se marier sans le consentement de l'Autriche et de la Russie, et le pape ne pouvant venir sacrer un monarque élu, sans blesser tous les hommes influents des partis royalistes, qui sont aussi les piliers les plus anciens et les plus solides du parti religieux. Si Pie IX ne vient point, ce ne sera pas faute de bonne volonté, car la pensée d'un voyage triomphal à travers la France avait des séductions pour son cœur très sensible aux enivrements de la popularité ; il ne vient pas, parce qu'il ne peut pas.

"Sans que Louis-Napoléon lui garde de ce refus plus rancune que de raison, il se sentira tout au moins affranchi de certains ménagements qu'il avait conservés jusque-là vis-à-vis des cours de Rome d'Autriche et de Russie, et il rentrera peu-à-peu dans la voie des alliances naturelles de la France. Déjà il a appuyé officieusement les réclamations du Piémont vis à vis de l'Autriche. Depuis, les journaux ministériels ont démenti certaines feuilles allemandes qui avaient annoncé qu'un article secret du protocole de Londres, relatif au canton de Neuchatel, signé par *toutes* les grandes puissances, autorisait la Prusse à rétablir par les armes, au besoin, son autorité dans ce canton. Ces tendances, qui se développeront avec le temps, qui est la logique de l'éternité, donnent une remarquable justesse à un article du *Globe* de Londres qui, dans son numéro du 10 avril disait au sujet de la France : "La liberté d'un peuple dépend plus de ses habitudes que de ses lois, de son état social que de son état politique. L'empire en France est plus libéral, au fond, que ne le serait la république en Autriche. En 1818, le congrès allemand de Francfort a refusé de blâmer les prétentions injustes de la cour de Vienne sur l'Italie. En 1853, Louis-Napoléon se range du côté de l'Angleterre contre la Sainte-Alliance." Ces remarques sont pleines d'observation et de vérité. Quelle que soit la forme de son gouvernement, la France est et sera toujours l'une des nations les plus libérales et les plus libres de la terre. L'esprit public y domine la loi, et des mœurs séculaires ne sont point altérées par des constitutions d'un jour"

IMPORTATIONS.

Extrait de l'état de charge du navire *City of Hamilton*, capt. John Graham, de Londres.

F & J Leclaire, 32 caisses ; Pierre Jodoin & Cie, 7 do 6 balles ; Galarneau & Roy, 17 do ; Desmarteau, Plamondon & Mousseau, 9 do 2 do ; Benjamin Frères, 13 do ; J & D Lewis, 17 do 2 do ; E & V Hudon, 16 do 5 do ; Tyre, Colquhoun & Cie, 7 do 2 do ; N Boudreau, 1 caisse ; S M & W Aitken, 4 do ; W & J Smith, 9 do 5 balles ; Roy & Dufort, 5 do 2 do ; Hooker & Holton, 4 do ; Ogilvy, Wood & Cie, 16 do ; Seymour & Whitney, 3 do 3 balles ; J & M Nichols, 8 do ; E R Fabre & Cie, 1 do ; H & H Merrill, 6 do ; Morrison, Cameron & Empey, 7 do ; A Merrill & Cie, 1 do ; Masson, Bruyère, Thomas & Cie, 18 do 1 balle ; A Prévost, 6 caisses ; J B Beaudry, 1 do ; Jos Beaudry, 5 do ; J P O'Neil, 3 do 1 valise ; A Lamie & Cie, 17 caisses 1 balle ; J L Beaudry & Cie, 16 do 1 do ; J Tiffin, 175 boites 4 boucauts 70 quarts 20 caisses 4 tierçons 8 petites boites ; Ferrier & Cie, 7 quarts 1 caisse ; H Jones & Cie, 70

COUR des BANQUEROUTES

District de Montréal.

EN BANQUEROUTE

Dans l'affaire de JOHN M. TOBIN,

Banqueroutier.

IL EST ORDONNÉ qu'une ASSEMBLÉE GENERALE des CREANCIERS du dit Banqueroutier, pour la preuve des dettes et la déclaration d'un final DIVIDENDE des biens individuels du dit banqueroutier, ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
W. C. H. COFFIN,
G. C. B.

Montréal, 29 avril 1853—4 7 10

District de Montréal.

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de BENJAMIN HART, et al

Banqueroutiers

IL EST ORDONNÉ qu'une ASSEMBLÉE GENERALE des CREANCIERS des dits Banqueroutiers, pour l'homologation de la feuille d'un premier et final DIVIDENDE, des biens de Théodore Hart, et de la feuille d'un final DIVIDENDE des biens de la Compagnie de B. Hart & Cie., ait lieu à la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, en la Cité de Montréal, VENDREDI, le TREIZIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Par la Cour,
W. C. H. COFFIN,
G. C. B.

Montréal, 29 avril 1853—4 7 10

BENOIT & HAWLEY,

MARCHAND DE FARINE, GRAINS, PROVISIONS,

A Québec et à Montréal,

Aux magasins si avantageusement connus, occupés jusqu'à ce jour par Z. BENOIT, l'un des associés.

ON trouvera constamment chez eux toutes les qualités de FLEUR, ainsi que GRAINS et PROVISIONS de toute espèce,

AUX PRIX LES PLUS REDUITS.

MONTREAL: RUE DES COMMISSAIRES, près PLACE JACQUES-CARTIER.

QUEBEC: ARNOLD'S STORE, RUE SOUS-LE-FORT, basse-ville.

Montréal, 4 mai 1853.

Glace! Glace! Glace! Glace!

LES FAMILLES qui désirent être fournie de GLACE pour l'été, sont priées de donner leur nom aussi vite que possible, afin de faire des arrangements pour la livrer promptement.

Les conditions sont comme autrefois —

20 lb. par jour, avec double quantité le samedi,	—	—	—	£1 5	0
10 lb. do	do	do	do	0 15	0
20 lb. do	pour un mois		—	0 7	6
10 lb. do	do	do	do	0 5	0

Dans tous les cas payable d'avance.

Les soussignés donnent avis que la quantité de glace qu'ils ont est de la meilleure qualité possible, ayant été coupée à une grande distance de la ville.

ALFRED SAVAGE & CO.,
Chemistes, voisins du Palais de Justice.

4 mai

AUSTRALIE!

Ligne Clipper.

LE NOBLE VAISSEAU PAQUEBOT A. 1.

VIOLA,

DE MILLE TONNEAUX.

GARDNER C. WHITING, CAPITAINE.

SUCCÈDERA au "Rochland" comme onzième vaisseau de cette ligne populaire, et fera voile pour

Melbourne, Port Philip,

le 20 Mai de New-York.

Le Vaisseau ci-dessus est maintenant en chargement au Quai 8, Rivière Est, et sera prêt pour la mer au jour annoncé.

Ses commodités pour les passagers de première et seconde cabine sont supérieures, et il en portera qu'un nombre limité, les personnes qui se proposent d'y aller, devront dans leur intérêt, l'examiner avant d'enregistrer leur nom ailleurs.

Avec une remise de $50, on peut se procurer un passage. Ceux qui se proposent d'émigrer se souviendront que cette ligne n'emploie pas de petits vaisseaux marchands.

Pour Fret et Passage, s'adresser à Bord, ou à
WM. T. DUGAN,
37 South Street,
à ARKELL & ELLIOT,
146, Pearl Street, New-York.
ou à HENRY CHAPMAN & CIE.

4 mai. Montréal et Québec

GLOBE

Fire and Life Insurance Co.

OF LONDON.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DU GLOBE DE LONDRES.

CAPITAL

UN MILLION STERLING.

Tout réalisé, et placé à profit, les assurés étant par là en mesure de pouvoir payer immédiatement les pertes les plus étendues.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux favorables.

☞ Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, *et sans référence au bureau de Londres*

HENRY CHAPMAN.
Agent de l'Assurance du Globe

Montréal, 4 mai Rue St. Sacrement.

Apprentis demandés.

ON a besoin à CE BUREAU de DEUX JEUNES GENS, âgés de 14 à 16 ans, INTELLIGENTS et INSTRUITS ainsi que DEUX autres JEUNES GENS ROBUSTES et FORTS.

La Ruche Littéraire Illustrée.

TROISIEME LIVRAISON.

PRIX 12½ SOUS.

TABLE DES MATIERES.

LA CASE DU PÈRE TOM, par Mme. H BEECHER STOWE.—(suite)

UN QUART D'HEURE DE RABELAIS, par H. EMILE CHEVALIER.—[suite.]

LE SAVANT DU VILLAGE, par ***

BULLETIN, par H. E. C.

AVRIL, poésie, par VICTOR BARRON.

A vendre chez tous les LIBRAIRES de cette ville, ainsi qu'aux INSTITUTS, NATIONAL et CANADIEN.—3 mai

CHANGEMENT DE DEMEURE

ED. GAUTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR,

RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS

Le Nouveau Palais de Justice.

LE soussigné a transporté son magasin, du coin des rues St. Denis et Notre-Dame, dans une des maisons de l'Hon. J. Ferrier, TROISIEME PORTE de la rue St. Vincent, et voisine de celle de la Pharmacie Canadienne, de C Van Felson & Cie., en face du Nouveau Palais de Justice.

Le soussigné profite de cette occasion, pour annoncer à ses pratiques et au public en général, qu'il a reçu par les premiers arrivages viâ Boston, son assortiment de MARCHANDISES SECHES françaises, anglaises, américaines etc., consistant en :

Drap, Carimires, Doeskin et étoffes pour veste, &c., &c.

—aussi :—

Un assortiment de Gants, Cravates, Mouchoirs, &c., &c.

ED. GAUTHIER.

Montréal, 3 mai.

Liste des Lettres non Réclamées

AU BUREAU DE POSTE DE MONTREAL, JUSQU'AU 30 AVRIL 1853 ET REÇUES DEPUIS LE 1 AVRIL INCLUSIVEMENT.

A

Adam, Marguerite Dme
Amesse, Virginie delle
Archambeau, Joseph
Allard, Jean-Bapt
Authier, Séraphin

B

Bertrand, Adeline
Bélanger, Justinien
Belisle, Antoine
Bérard, Chs
Bruneau, Philip
Belleau, François
Basinet, Alfred
Bélanger, Alexis
Bateau, Marguerite
Beauséjour, Joseph
Berrican, Joseph
Bergevain, François
Blanchet, Angèle delle
Bues, John
Beauchan, Joseph
Bruneaux, Antoine
Beaudoin, Joseph dame
Bondie, Julian
Binette, Benjamin
Bourret, Michael
Boucher, delle M
Billette, Louis
Bourke, Delphine
Biagi, Mariano
Bertrand, Benjamain
Blais, Jean
Beauséjour, Joseph
Brousseau, Louis
Bruneau, demoiselle
Bourgeois, Pierre
Belaire Remond dit

C

Cadieux, Joseph
Caron, Martelle
Charland, Charles 2
Chanse, Jean-Baptiste
Cosse, Belonie
Couvrette, Hélène delle
Corbeil, Basil
Couvrette, Magloire
Corbeil, François
Cheval, Cléophas
Chenett, Madame
Chalut, François
Charlebois, A
Chalitoux, Jean-Bte
Cadotte, Eusebe
Champagne, M. delle
Carreau, Pierre

D

Derome, F M
Dorvan, Téophile
Desjardin, André 2
Dechino, Olismer
Desjardin, Louise delle
Degnin, Louis
Dacand, Monsieur
Desmenor, M. Landriens
Deming, Batise
Desrosiers, Louis
Deranget, Rose
Demars, J
Danduran, Edibi
Denuvignon, A C
Demarie, Joseph
Demarto, Narcisse
Duchaine, Pierre
Duplessie, Julie
Durant, Adolphe
Dubois, Michel
Doridons, Jules
Duchaine, Raphael
Dumas, Edouard
Dufresne, Jean Bapt
Dupont, delle F
Depeir, François
Duchéneau, Cajetan
Dufresne, Toussaint
Duplesis, Pierre
Duford, Denis
Duclivire, Jacques
Ducharme, Julien
Dufresne, Onézime
Dubois, Mary J
Duranguet, Henri

F

Fiernette, Jean
Filiatrault, Amable
Fauteux, L G
Fauteux, Ganrague
Fecheau, J

G

Génant, E E
Galarneau, Frs X
Garvais, H
Génant, Mr
Guilmette, Olivier
Guidi, G Baptiste
Godirfau, Mr
Guevin, O W
Grimare, Antoine
Gordene, Jane delle

H

Harpin, Joséphine delle
Hauser, Augustin 2
Herteau, Léon

J

Jacques, Edouard
Jerea, Antion
Jovet, Maurice
Jangnon

L

Laurin, Mr 2
Lusignan, Antoine
Leclaire, Jean Olivier
Labe, Augustin
Laurion, Pierre
Lachance, Isidore
Laurentcelle, William
Lapierre, Marceline
Labranche, Marceline
Lapierre, Marceline
Lafevom, Dominique
Lahaise, Elmire
Labaie, Augustin
Lapointe, Anoine
Lagard, John
Lefleur, Ester
Larose, François
Lapoint, Joseph
Lalener, Joseph
Lafean, Joseph
Laflame, Capt.
Lecont, Thomas
Leblanc, Joseph
Latourelle, A D
Lareve, Louis
Laporte, Narcisse
Lamber, Thomas
Lemieux, Antoine
Lapointe, Antoine
Leclaire, X
Lecomte, fils, Hebert
Leclaire, Joseph
Lapointe, Israel R
Lavallée, John
Laurion, Peter
Laforest, Louis
Lamont, George
Lechavre, Olivier
Levigne, Marguerite
Labonté, J P
Lachapelle, Paschal
Lachapelle, Pasch veuve
Lacaille, Charles
Layien, Louis
Lauzon, dame Julie F.
Labrecque, Onésime
Leclair, Benjamin
Lacombe, Peter
Lacroix, Joseph
Lebreque, Charles
Lamarche, Rachel delle
Leclair, Moïse
Lebeau, Jean Bapt
Leduc, Antoine
Lefeme, Jean
Laplante, Alexis

M

Macfarsonne, S
Megregure, Lisabeth
Morissett, George 2
Megnoult, W
Monet, François
Morin, Isadore
Millet, Ilas
Monet, Emelie
Martineau, Joseph
Malbœuf, Baptiste
Marteau, Jean Bapt
Maurice, Joseph
Marrois, Jean
Martineau, Joseph
Mercille, Olivier
Martin, dit Mater S
Mayen, Mr
Marceau, Lance
Martineau, Monsieur
Matha, Adèle
Martineau, Joseph
Mercier, James
Marcelais, Frances

P

Paquette, François
Papineau, Dr F
Parant, Joseph
Payien, Joseph
Petelle, Paul
Parent, Pierre
Peltier Edouard
Perrault, François
Picara, Dlle Antoinette
Provancher, Simon
Piché, Léon
Picard, delle Antoinette
Prevost Isidore
Prevost Octave
Poudre, Joseph
Poitras, Fabien
Prevost, Sophie dame

R

Reneau, Fabien
Remond, Moïse 2
Roland, George
Robert, Antoine B
Bichelieu, Joseph
Robinette, Maxime
Roye Claire delle
Robillard, Napoléon
Rois, Mme
Rochond, Edouard
Rollin, Rosalie
Roy dit Evisine, F

S

Sicard François
Simard Jean Baptiste
St. Jean Louis
Sylvestres Louis Moyse
St. Jean Louis
Smith Mme Veuve R.
Sabourin Félix 2
Sené Mdme Veuve J. B.
Sanders M.
Sauvé Louis
St. John Louis
St. Jean Romain
Savina Missis
Sirs Jean Baptiste
Seere Adolphe
Senécal Michael
St. Pierre Jérôme

T

Térien Toussaint
Tarasin Benjamin
Thérien Gilbert
Thérien Toussaint
Tisson Delle Célanie
Tremblée Joseph 2
Trudel R. B.
Toutant Laufont
Turgeon L O
Trudel, Mr

V

Venne Louis
Vézina Mme Veu
Vieou François
Venne Alexander
Vincent André
Marie Venaula Xavier
Varin Marceline

W

Wemette

Les chiffres après les noms, indiquent le nombre de lettres à la même adresse.

Les personnes qui viennent demander une de ces lettres doivent spécifier, qu'elles reclament une lettre qui a été avertie.

A. LAROCQUE.

Bureau de Poste,
Montréal, 30 avril 1853. } 3

A VENDRE,

UN MOULIN A CARDER à des conditions très faciles. On exigera qu'une partie du paiement comptant, et le reste dans six mois

S'adresser au bureau de *La Minerve.*

3 mai.

Bureau de l'Assurance Mutuelle,

Montréal, 2 Mai 1853.

AVIS

EST donné par les présentes aux personnes qui doivent encore à cette Compagnie, que tant qu'elles n'auront pas payé ce qu'elles doivent sur leurs billets, et onze chelins et demi par cent livres courant qu'elles ont d'assurées, elles seront responsables pour les feux qui pourront avoir lieu à l'avenir, quand même elles sont assurées ailleurs.

Toutes les personnes qui ne se retirent pas de la Compagnie, seront cotisées dix chelins par cent louis d'assuré, pour chaque feu qui aura lieu à l'avenir, si ce feu le requiert, et pas plus; et les personnes dont les propriétés auront été incendiés, n'auront que le produit de cette cotisation pour les payer en entier ou en partie, suivant l'etendue du feu.

P. L. LETOURNEUX,
Secrétaire.

2 Mai 1353.—ds.

On demande

UN jeune homme pour servir la table, &c.

S'adresser à
W. A. R. MASSON,
142, rue St. Paul.

3 mai.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 16 avril 1853.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne dans le Bas-Canada, ci-après spécifiées, seront à vendre, à compter du PREMIER jour de JUIN prochain, par les agents respectifs, [à qui l'on devra s'adresser] aux termes de paiement et conditions suivants, savoir :

1. Payable un cinquième lors de la vente; le restant en quatre versements annuels égaux, avec intérêt.

2. L'acquéreur devra prendre possession immédiate de la terre; ouvrir et entretenir un chemin passable sur tout son front, là où il sera fixé par l'autorité compétente, et en attendant, là où il sera établi par le consentement commun.

3. L'occupation de la terre devra être continue.

4. La terre devra être défrichée à raison de cinq acres annuellement, par chaque cent acres, durant cinq années, et il devra y être construit une maison d'habitation d'aumoins dix-huit pieds sur vingt-six.

5. L'acquéreur, avant l'émanation de la patente, ne coupera, ni laissera couper, aucun bois, si ce n'est pour les fins du défrichement, ou pour son chauffage, la construction de ses bâtiments et pour ses clôtures. Tout bois coupé en contravention à cette condition, sera considéré comme bois coupé sans permission sur les terres publiques.

6. Le bois, après l'émanation de la patente, sera encore sujet à tout droit général qui pourra être imposé par l'autorité compétente.

7. L'acquéreur ne pourra transférer ses droits avant le paiement en antier du prix, et l'antier accomplissement des autres conditions, sans le consentement par écrit de l'agent d'alors.

8. La terre sera prise et payée suivant la contenance mentionnée dans les documents publics.

9. L'acquéreur, après l'accomplissement de toutes les conditions, aura droit à sa patente.

10. La patente cependant ne sortira dans aucun cas, avant l'expiration des cinq années.

11. Personne ne pourra obtenir au-delà de deux cents acres.

12. La vente sera nulle, dans le cas de négligence à accomplir, ou violation d'aucune des conditions imposées; les deniers payes seront confisqués, et la terre sera reprise par le gouvernement, sans formalité, notification ou indemnité aucune, envers ou à l'acquéreur.

Agence de François Têtu, écuier, de St. Thomas.

Township Montminy, dans le comté de l'Islet

Prix—1s 6d., l'acre.

Premier Rang, Nord-Est.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27—100 acres chaque.

Premier Rang, Sud-Ouest.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29-82 acres chaque, 30 [107]

Second Rang, Nord-Est.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27—100 acres chaque.

Second Rang, Sud-Ouest.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29—82 acres chaque, 30 [107].

Troisième Rang, Nord-Est.

La moitié nord-ouest des lots 1 2 3 4—50 acres chaque.

N. B.—Les moitiées sud-est tombent dans la réserve du village.

Lots 5 6 7 8 9 10 11 12 13—100 acres chaque. 14 [89], 15 [90], 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27—100 acres chaque.

Troisième Rang, Sud-Ouest.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 — 82 acres chaque, 30 [107].

Quatrième Rang, Nord-Est.

La moitié sud-est des lots 1 2 3 4—50 acres chaque.

N. B.—Les moitiés nord-ouest tombent dans la réserve du Village.

Lots 5 6 7 8 9 10 11 12 13—100 acres chaque, 14 [102], 15 16 17 18 19 20 21 22—100 acres chaque, 23 [74], 24 [74], 25 [97], 26 [100], 27 [100].

Quatrième Rang, Sud-Ouest.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 — 82 acres chaque, 30 [107].

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22—100 acres chaque, 23 [95], 24 [74], 25 [87], 26 [100].

Cinquième Rang, Nord-Est.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22—100 acres chaque 23 [95] 24 [74] 25 [87] 26 [100] 27 [100].

Cinquième Rang, Sud-Ouest.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29—82 acres chaque, 30 [107].

Agence de SWIBER VALLIER LARUE, Ecuyer, de St. Charles, Rivière Boyer.

Township Mailloux, dans le Comté de Bellechasse.

Prix 1s. 6d. l'acre.

Rang de la Rivière, au Sud-Ouest.

Lots 1 [91], 2 [71] 3 [92] 4 [93] 5 [93] 6 [119] 7 [99] 8 [98] 9 [93] 10 [86] 11 [97] 12 [49] 13 [58] 14 [55].

Rang de la Rivière, au Nord-Est.

Lots 1 [107] 2 [116] 3 [112] 4 [111] 5 [111 6 [132] 7 [107] 8 [107] 9 [114] 10 [118] 11 [118] 12 [129] 13 [103] 14 [84] 15 [70] 16 [66] 17 [85] 18 [105].

Premier Rang.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 40 41 42 43 44 45—100 acres chaque, 46 [115].

Second Rang.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34—59 acres chaque, 35 [93] 40 41 42 43 44 45—100 acres chaque, 46 [115].

Troisieme Rang.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32—62 acres chaque, 33 [82] 40 41 42 43—100 acres chaque.

Quatrième Rang.

Lots 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32—50 acres chaque, 33 [64].

30 avril.—tj

On a besoin de

TROIS APPRENTIS BOULANGERS,

S'adresser à
LEDUC & FRÈRE.

2 mai—m.

Canaux Provinciaux.

AVIS

EST par les présentes donné, que les CANAUX DU Sr. LAURENT sont MAINTENANT COMPLETEMENT OUVERTS au commerce; et que le CANAL CHAMBLY sera OUVERT JEUDI prochain.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 30 av. 1853. } 3

Bureau de la Compagnie de l'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comté de Montréal.

AVIS

EST PAR LE PRÉSENT donné aux personnes qui ont des réclamations contre cette Compagnie, pour pertes par le feu du HUIT et NEUF JUILLET dernier, qu'un DIVIDENDE d'UN CHELIN et TROIS DENIERS courant par LOUIS, a été DECLARÉ, et sera PAYABLE à ce bureau, le on après le NEUVIEME jour de MAI prochain.

Par ordre du Bureau,
LOUIS BOYER, Président.
P. L. LETOURNEUX, Secrétaire.

Montréal, 30 avril 1853—qi

Situation Demandée

UN jeune homme désirerait faire quelqu'engagement comme SECOND à la tenue des livres, dans quelque bureau ou département de *Railroads* ou *Steamboats*, aucune situation qui pourrait correspondre à cette ligne. Il parle facilement les deux langues et peut fournir de bonnes recommandations.

S'adresser par lettre, à la Poste, à M. O., ou au bureau de *La Minerve.*—30 avril

Magasin de Marchandises Seches

MADAME VEUVE A. BRAULT tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, les informe qu'elle recevra par les premiers arrivages un des meilleurs assortiment de marchandises française, anglaise et américaine, qu'elle vendra a bien peu d'avance et sera très libérale envers les marchands de la campagne qui voudront bien l'encourager.

21 av Rue Notre-Dame, No. 90.

Changement de demeure.

LES SOUSSIGNÉS ont transporté leur magasin de la rue St. Joseph à leur Nouvelle MAISON de COMMERCE No. 149 et 149½, Rue St. Paul, où ils reçoivent un grand assortiment de Marchandises Anglaises, Françaises et Américaines. Outre leur considérable assortiment ordinaire d'INDIENNES venant de la Maison T. HOYLE & Sons, pour lesquels ils sont les seuls agents en Canada.

J. G. MACKENZIE & Cie.

28 av.—it Rue St. Paul, N° 149 et 149½.

Barreau du Bas-Canada.

SECTION DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

On a Besoin

D'UN BIBLIOTHÉCAIRE et d'un ASSISTANT BIBLIOTHÉCAIRE. On devra envoyer les applications, accompagnées de recommandations, au soussigné le ou avant le SIX MAI prochain.

STRACHAN BETHUNE,
33, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 30 av—j

Société Formée.

LA société qui a existé sous les nom et raison de PARADIS & FRÈRE se continuera dorénavant sous celui de

PARADIS & LAFRICAIN.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public que LUNDI prochain, le 2 mai, ils OUVRIRONT un magasin au No. 96, rue Notre-Dame, où ils seront prêts à servir leurs pratiques.

Ils ont reçu par le premier arrivage des marchandises de goût et d'étape et en attendent encore prochainement.

PARADIS & LAFRICAIN.

30 avril.

A. DUBORD,

FABRICANT ET IMPORTATEUR

DE

TABAC ET CIGARES

Rue St. Paul, No. 77.

Enseigne du Castor et de l'Habitant.

LE soussigné a reçu par les premiers arrivages, un assortiment des plus étendus et des mieux choisis de TABAC et de CIGARES de toutes qualités et prix qu'il offre à ses nombreuses praques à des conditions libérales. Son assortiment de tabac consiste en :

TABAC NOIR,

TABAC TURC,

TABAC PORTUGAIS,

TABAC RAPÉ,

Et toutes espèces de

TABAC A PRISER

Et surtout le

TABAC DE YARA.

—AUSSI :—

Un assortiment général de TÊTES de PIPES qu'il vient de recevoir, entr'autres :

Pipes de Terre,
Pipes de Pierre,
Pipes de Gout.
Calumets d'Ecume de Mer,
Calumets imitation do.
Calumets en Pierre, &c.

Avec manches de goût et appropriés aux têtes ci-dessus.

Il fabrique continuellement des cigares canadiens et surtout celui qui a été si populaire sous le nom de

HAVANA CANADIEN.

Il attire l'attention et invite les marchands des campagnes à venir visiter son assortiment qu'il vient de recevoir, viâ Boston.

A vendre en gros et en détail.

A. DUBORD,

Montréal, 30 avril.

On demande

UNE personne qui a de certaines connaissances commerciales, pour prendre l'agence ici, d'une maison pour la vente d'ornements d'église, &c. Adresse, R par lettre avec références au bureau de *La Minerve.*

Montréal, 30 avril—idx

PHARMACIE CANADIENNE,

86, Rue Notre-Dame,

Vis-à-vis le Nouveau Palais de Justice.

MONTREAL.

LES Soussignés ont à Vendre en Gros et en Détail.

Du TREFFLE Rouge Anglais
Do Blanc Hollandais.

Un Assortiment complet de Graines de Fleurs et de Jardin et de Champ.

— AUSSI :—

De la Graine de TABAC de la HAVANE garantie.

GOUTTES pour le Mal de Dents, guérissant les Douleurs dans quelque secondes et COLLE LIQUIDE pour coller le ver, la faïence, le bois, &c., &c.

3 mai. C. VAN FELSON & CIE.

JUS DE CITRON—garanti être pur frais.

ALF. SAVAGE & Cie.

19 av. Chimistes, voisins du Palais de Justice.

MARCHANDISE NOUVELLE, MAISON DU PEUPLE.

JOSEPH BEAUDRY,

MARCHAND-TAILLEUR.

RUE McGILL, 21½, MONTREAL.

PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a transporté sa boutique de tailleur à l'adresse ci-dessus.

Il a reçu par les premiers arrivages un larg. assortiment de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, étoffes pour vestes, etc., aussi : un assortiment général de HARDES FAITES, dans le dernier goût, à des prix réduits, pour argent comptant.—28 avril.

A VENDRE,

AU

Village d'Industrie.

10,000 Planches de Pin,
1,500 Madriers 2ps do
1,000 Planches 1¼p do
20,000 Morceaux collombages
25,000 Tringles.

Par
SCALLON & LEPROHON,

25 av. 1853—j

Aux Laboureurs.

UN homme connu favorablement, qui pourrait se dire bien bon laboureur et qui pourrait conduire sur des principes d'amélioration, une assez grande étendue de terre, avec les animaux, trouverait de l'encouragement en s'adressant à

J. O. ALFRED TURGEON,

Terrebonne, 26 avril.

On a Besoin

A LA

Manufacture de Voiture d'Omeara,

MONTRÉAL,

DE DEUX HOMMES très capables pour ferrer les voitures et DEUX PEINTRES de VOITURES, à qui un EMPLOI CONTINUEL et des GAGES LIBÉRAUX seront donnés.—28 avril—m

Chandelles Patentées,

BREVET FRANÇAIS.

ON trouvera, jusqu'à nouvel ordre, le dépôt des CHANDELLES ci-dessus, chez MM. BERNARD, HARKIN & CIE., rue St. Paul, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, Montréal.

Prix 2s la livres. En boites de 6, 15 et 30 livres.

Un avis prochain indiquera le bureau permanent du soussigné.

J. C. ROBILLARD,

30 av.—si No. 79, Falton St. New-York

Porte-Monnaie.

MR. L. P. BOIVIN vient de recevoir une caisse de PORTES-MONNAIE, dans les goûts les plus nouveaux. Elle contient environ deux cents patrons différents.

Montréal, 28 avril.

GEORGE BELLETETE,

HOTELLIER

A l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a OUVERT de nouveau SON HOTEL, à l'ANCIENNE PLACE qu'il occupait, avant l'incendie de la maison de Joseph Roy, écr. rue des Commissaires, vis-à-vis le débarcadaire du bateau-à-vapeur "le Jacques-Cartier." Il a des chambres spacieuses et commodes pour les voyageurs, une table d'hôte sera toujours servie des meilleurs mets de nos marchés, aux goûts de tous. Ses prix sont très réduits.

Montréal, 28 avril—y

AVIS

AUX

DAMES.

William Benjamin & Cie.,

INFORMENT respectueusement les Dames et le public, que les grandes améliorations faites à leur magasin sont maintenant finies et il

SERA OUVERT

Lundi prochain, le 18 du courant,

auquel temps ils espèrent que le patronage qui leur a déjà été donné leur sera continué, et qu'il sera de leur devoir de mériter.

W. B. & CIE., seront capables d'offrir un

Assortiment des plus Magnifiques

DE

MARCHANDISES ANGLAISE

ET

FRANCAISE

QUI POUR LA QUALITÉ ET LE PRIX

NE SERA SURPASSÉ

par aucune maison en cette ville, choisie par un des associés dernièrement revenu d'Europe.

*** Le magasin sera FERMÉ VENDREDI et SAMEDI afin d'en arranger le contenu.—16 av.

GRANDE IMPORTATION

DE

MARCHANDISES

DU

PRINTEMPS

VIA

BOSTON.

J. & D. LEWIS

RECEVRONT DANS QUELQUES JOURS

Cent cinquante Boites

DE

Marchandises de Gout et d'Etape.

LES acheteurs feront bien d'attendre l'arrivée des MARCHANDISES ci-dessus, comme un nombre d'achats devront se faire à bon marché.

Montréal, 7 avril.

Manufactures Indigènes.

LES soussignés sont maintenant prêts d'exécuter tous ordres pour CUILLERS, FOURCHETTES, GRANDES CUILLERS, &c., une grande quantité quelconque des Patrons suivants :

Prince Albert,
Double Threaded
King's
Cottage
Elizabethian
Jenny Lind et
Plain Hiddle

fines, dans un goût égal à celles importées.

Des cartes pour les patrons sont envoyées par la malle quad on le demande par une lettre affranchie.

—AUSSI :—

En main, leur assortiment ordinaire de Tasses, Gobelets, Tabatières, &c.

SAVAGE & LYMAN,
100, rue Notre-Dame.

27 avril

Chapeaux! Chapeaux!!

MARK SAMUEL,

No. 111, Rue Notre-Dame,

A RECU ses Importations du Printemps de CHAPEAUX et de CASQUETTES, en grande variété, et de la dernière façon, qui se vendront aux Bas Prix ordinaires.

AVIS!!!

FAITES ATTENTION que vous allez au No. 111, Enseigne du GROS CHAPEAU, comme M. S. n'a pas d'autres rapports avec aucune autre maison en cette ville que celle ci-dessus.

21 avril.—mt

DEMENAGEMENT

Déménagement.

SEEBOLD, FRERES

ONT transporté leur établissement de musique et de Piano au

No. 174,

Rue Notre-Dame, ouest,

Porte voisine du magasin de valises de Mr. Dean, ci-devant magasin d'Arthur, où on trouvera constament un assortiment complêt de tous espèces de MUSIQUES et d'INSTRUMENTS.

28 avril—si

NOUVELLE DECOUVERTE,

POUR REMETTRE LES

LITS DE PLUMES A NEUF.

MODOT & MOYEN,

Rue Lagauchetière, vis-à-vis la Pompe et rue Amherst, No. 60.

ONT l'honneur de prévenir le public qu'ils remettent les LITS de PLUMES à NEUFS au moyen du procédé infaillible qu'ils emploient, la Plume fût-elle dans le plus mauvais état; ce même procédé a le double avantage de détruire totalement la mite et tous les insectes qui nuisent à la conservation de la plume, sans laisser aucune poussière, et de retirer toute mauvaise odeur des sueurs que la laine peut pomper dans une maladie.

Les MM. M. & M., s'engagent avec trois Lits, a en rendre quatre plus bouffans et plus souples que si la plume était neuve. Ce procédé s'effectue par la vapeur, par ce moyen on peut rendre le Lit du matin au soir.

Ils nétoient et dégraissent les oreillers, les traversins et tout ce qui concerne la Plume; ils se chargent aussi de blanchir et curer les coutils. Le tout est fait à des prix modérés.

NOTA. On transportera les Outils nécessaires pour faire le travail à domicile, s'il y en a une certaine quantité.

Montréal, 23 avril 1853.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON à deux étages située dans le village de la nouvelle paroisse de St. Alexis, où toute personne qui désirerait s'y établir y trouverait des avantages, et principalement un DOCTEUR y est grandement désiré.

Les conditions seront faciles. S'adresser sur les lieux à Fabien Mireau ou au propriétaire,

J. G. S. MIREAU.

19 avril.—m

Dissolution de Société.

LA SOCIÉTÉ existante sous les nom et raison de ROLLAND & LAPIERRE sera dissoute au premier mai prochain, par un consentement mutuel

Mr. GERMAIN LEBLANC, No. 34, rue des Commissaires, est autorisé par procuration notariée à régler toutes les affaires de la dite société.

G. L. ROLLAND,
ANDRÉ LAPIERRE.

Montréal, 18 avril 1853.

G. L. ROLLAND.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

MAISON VOISINE DE S. GIRALDI,

Place Jacques-Cartier, No. 48, Montreal,

ENSEIGNE DE LA GROSSE BOTTE ROUGE

ET DU

CASTOR.

LE soussigné informe ses pratiques et le public en général tant de la campagne que de la ville, qu'il ouvrira, le 1er mai prochain, à l'endroit indiqué ci-dessus, UN MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT qui ne sera surpassé par aucun autre, à Montréal. Il aura à vendre à des prix modérés :

Cuirs de toute sorte; veaux français, veaux vernis, maroquins, peaux de chèvre et de mouton; cuirs à harnais et à selle; cuirs à semelle et empeigne de toutes sortes; peaux de taure, vache fendue, harnais, selles, &c.

Ornements et fournitures de tous genres, pour selliers et cordonniers.

Chaussures de toutes dimentions et espèces, depuis les plus délicates jusqu'aux plus grosses, &c.

Il aura toujours des ouvriers habiles à son service; et l'on pourra compter sur une prompte et fidele expédition de toutes commandes.

Ses relations commerciales avec les meilleures manufactures des Etats-Unis, le met à même de satisfaire tous les gouts de ses pratiques.

Mr. Rolland espère par son attention et ses articles qu'il a choisis lui-même aux Etats-Unis, avoir part au patronage du public.

G. L. ROLLAND.

19 avril.

A VENDRE,

DEUX MAISONS DE BRIQUES (à deux étages) situées No. 60, rue Bleury, avec DEUX BATISSES EN BOIS à un étage en arrière, le tout en bon ordre.

S'adresser à
McDOWALL & ATKINSON,
Chapeliers et Pelletiers,
Rue McGill.

26 avril—j

Corporation de Montréal.

AUX PEINTRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues au bureau de l'Inspecteur de la Cité, jusqu'à JEUDI, le CINQ MAI prochain, pour PEINTURER et LETTRER le nombre requis de planches pour afficher le nom des rues en français dans la cité. D'après les spécifications que l'on pourra voir en faisant application au bureau du soussigné.

Par ordre,
JAMES A. B. McGILL,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 25 avril 1853. }

Situation demandée.

UN JEUNE HOMME qui a fait un cours d'études, parlant anglais et français, ayant déjà été dans le commerce et capable d'aider à la Tenue des Livres, demande de l'emploi dans un magasin de provisions. Il fournira de bonnes recommandations. S'adresser à ce bureau, ou par écrit au bureau de Poste, No. 314.

2 avril.

A VENDRE,

A des conditions libérales UN TERRAIN magnifique, de cent pieds quarrés, situé au coin des rues Lagauchetière et des Allemands.

S'adresser à
T. J. J. LORANGER.

Montréal, 30 avril

VINS, EPICERIES

LE soussigné offre ses respectueux remerciments à ses amis et au public, pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux jusqu'à présent et les informe qu'il transportera son mag

LOCATIONS.

A LOUER,

POUR plusieurs années un BEAU MOULIN à SCIE et ses DÉPENDANCES, situés dans l'AUGMENTATION de la Seigneurie des MILLE-ISLES, à environ 5 milles derrière la chapelle de la paroisse de St. Colomban, à environ 6 milles de la chapelle du Gore, et à environ 8 milles de St. Jérôme, dans le comté de Terrebonne, dans le district de Montréal.

Le pouvoir d'eau est excellent, entouré de bois de toutes sortes, tel que merisiers, bois-blancs, érables &c. Il y a une place vacante dans le moulin pour y mettre une scie ronde ou autre machinerie au choix du locataire.

Aucune personne qui aurait l'usage de ce moulin, aurait l'avantage d'ACHETER du soussigné à bas prix ou à crédit avec cautions, une grande quantité de billots d'une grande valeur qui sont rendus sur la place du moulin, et tout ce qu'il faut pour faire chantier de billots, tel qu'une belle paire de bœufs, chevaux, traînes, leighs, meubles de ménage, &c.

Les habitans de l'endroit étant pauvres, et comme le moulin se trouve dans le milieu de la forêt, on peut acheter des billots à bas prix. Le soussigné en a acheté beaucoup de merisiers et de bois-blancs à 1s 3d chaque. Un moulin pour l'avoine serait très profitable pour le locataire et pour les habitants de la localité. Ce bail peut être obtenu à des conditions très-faciles. S'adresser au soussigné par lettres, franches de port, à St. Eustache, Comté des Deux-Montagnes.

8 avril. J. L. DeBELLEFEUILLE,

A LOUER,

La maison formant l'encoignure des rues St. François-Xavier et St. Paul; présentement occupée par Messrs. Ferrier & Cie.

O. BERTHELET.

1 mars.

A LOUER,

UN HAUT de MAISON, coin des rues Dorchester et Sanguinet. Pour les conditions s'adresser au Soussigné au haut de la rue Sanguinet.

29 mars 1853. JOSEPH PAYETTE.

A VENDRE OU A LOUER.

À St. Vincent de Paul, une superbe MAISON [Cottage] située au-milieu d'un beau Verger, sur le bord de la Rivière des Prairies, à une douzaine d'arpents de l'Eglise et du Couvent des Dames du Sacré Cœur. S'adresser à Montréal à F. M. Derome, écuier, avocat, ou sur les lieux à

14 avril. JOS. H. BELLEROSE.

Drogue et Médecine.

LES soussignés ont l'honneur d'attirer l'attention des Marchands de la campagne, des Droguistes et des Docteurs, sur leur présent assortiment de DROGUES, MEDECINES et PARFUMERIE, &c., &c., dont ils disposeront à un prix modéré, et garanties être de la meilleure qualité.

BENJ. WORKMAN & Cie.,

9 oct. 171, rue St. Paul.

Aux Maçons en pierre et en brique et Platriers.

UN assortiment complêt de TRUELLES du meilleur Cast-steel, pour maçons en pierre et en briques de "Brades & Cie.," et autres bonnes marques, Truelles pointues, Marteaux, niveleurs, niveleurs de poches, Plomb et niveleurs, Plombs pour niveler avec des pointes en acier, lignes, &c.

Truelles de Cast-Steel, pour platriers, des manufactues de "Warrall & Cie.," "Hoe & Cie" et "Brades Cie.," de toutes grandeurs.

Truelles pour corniches et tous les instruments concernant les plâtriers, des manufactures de New-York, de Londres, Brosses et Blanchissoires &c., de New-York et de Londres pour plâtriers.

A vendre, au

MAGASIN D'OUTILS DE MONTRÉAL,

ENSEIGNE DU MARTEAU,

No. 201, Rue St. Paul.

14 avril

Aux Charpentiers et autres.

MACHINES pour réparer les Dents cassées aux Scies rondes et de Moulin, des meilleures marques, avec Coins du meilleur Acier.

POINÇONS pour donner du chemin aux scies rondes et de Moulin.

Sets de Scies d'Acier de différentes descriptions.

ESSIEUX DROITS pour Scies rondes.

MANDRINS pour Scies rondes, meillleure qualité, complèts, avec des boites de cuivre.

LIMES pour scies de moulin et autres des manufactures de "Wm. Greaves & Fils," et de "Spear & Jackson,"

— AUSSI :—

En mains et qui doivent arriver par les premiers vaisseaux, scies rondes du meilleur Cast-Steel des manufactures de "Spear & Jackson," et autres, assorties, 3 à 60 pouces, scies de moulin, 4½ à 7½ pieds, et croix coupées 5 à 7½ pieds.

A vendre au

MAGASIN D'OUTILS DE MONTRÉAL,

ENSEIGNE DU MARTEAU,

No. 201, Rue St. Paul.

Montréal, 14 avril

MACHINES POUR MORTOISER, d'une construction nouvelle et approuvée.

A Vendre au

MAGASIN D'OUTILS DE MONTRÉAL.

ENSEIGNE DU MARTEAU,

No. 201, Rue St. Paul.

14 avril.

Aux Capitalistes.

VENTE de DROITS SUCCESSIFS sur des PROPRIÉTÉS situées en la Cité de Montréal, au montant de la somme de £500, et dépendant de la succession NORMANDEAU. Le tout à bonne composition.

Pour plus amples informations, s'adresser à

P. O. DEMARAY,
AVOCAT

Montréa 15 mars 1,1853. Rue St. Lambert

Situation demandée.

UN JEUNE HOMME, parlant les deux langues, désirerait se placer, comme Commis, dans un magasin d'épicerie ou de marchandises sèches; il pourrait aussi tenir les livres.

S'adresser au bureau de *La Minerve*—4 mars.

GLOBE
Fire and Life Insurance Co.
OF LONDON.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DU GLOBE DE LONDRES.

CAPITAL

UN MILLION STERLING.

Tout réalisé, et placé à profit, les assurés étant par là en mesure de pouvoir payer immédiatement les pertes les plus étendues.

LE soussigné ayant été nommé le seul agent pour la ville de Montréal, continue à accepter des risques contre le feu à des taux favorables.

☞ Les pertes sont promptement remboursées sans escompte ni déduction, *et sans référence au bureau de Londres*

HENRY CHAPMAN,
Agent de l'Assurance du Globe

Montréal, 8 fév Rue St. Sacremen

N. LARUE, ARCHITECTE,
No. 9, Rue St. Gabriel,
MONTREAL.

SE charge d'exécuter toute sorte de PLANS, MESURES et ouvrages en fait d'architecture et d'arpentage.—10 déc.

BELLE SANGSUES DE SUÈDE—importées directement. A vendre par

19 av ALF. SAAAGE & Cie.

JUS DE CITRON—garanti être pur frais.

ALF. SAVAGE & Cie.

19 av. Chimistes, voisins du Palais de Justice.

H. T. SENTENNE,
NOTAIRE,

No. 11, Rue St. Vincent-12 fév.—sm.

GRANDE REDUCTION.

Fonds considérable de Marchandises sèches, de Goût et d'Etape.

A

Etre offert positivement

AU

PRIX COUTANT

ET VENDU SANS

RESERVE.

G. O. DELORME,

28, Grande Rue St. Laurent, 28,

ENCOIGNURE OUEST DE LA RUE VITRÉ.

OFFRE, à commencer dès ce jour, tout son fonds bien assorti de MARCHANDISES SECHES, à une réduction considérable. Son intention n'est pas de faire un appel vague à ses nombreuses Pratiques tant de la ville que des campagnes environnantes, mais bien plutôt de leur fournir une occasion très favorable d'acheter à très

BAS-PRIX.

Un seul prix sera fait.

Venez voir et vous serez convaincu.

N. B. Les marchands de la campagne qui voudront bien venir visiter son établissement, acheteront à des conditions très libérales.—8 fév.

Ardoise de Kingsey

BUREAU No. 18, RUE ST. GABRIEL,

16 tonneaux d'ARDOISE, reçus tout récemment, de différentes grandeurs. On peut trouver des échantillons à ce bureau.

Montral, 12 oct

Bureau du Chemin de Fer de Quebec et Richmond.

Québec, 7 Février 1853

AVIS

EST par les présentes donné aux SOUSCRIPTEURS d'Actions ou PROPRIÉTAIRES du Chemin de Fer de Québec et Richmond, que le PREMIER jour de Février courant, il a été résolu par les Directeurs de la dite Compagnie qu'il serait fait Sept Versements, d'une Livre courant chaque par action, les dits versements étant les premiers ordonnés, la dite somme d'une Livre, par chaque action payable comme suit, savoir: Le premier versement le Quatorzième jour de Mars prochain ;—le deuxième versemen le Quinzième jour d'Avril prochain ;—le troisième versement le Seizième jour de Mai prochain ; —le quatrième versement le Dix-Huitième jour de Juin prochain ;—le cinquième versement le Dix-Neuvième jour de Juillet prochain, le sixième versement, le Vingtième jour d'Aout prochain et le septième versement le Vingt et Unième jour de Septembre prochain.

Et en conséquence, les dits Souscripteurs ou Propriétaires d'Actions dans le dit chemin de Fer de Québec et Richmond, sont par le présent requis de payer les dits versements d'une Livre par action entre les mains du Trésorier de la dite Compagnie ou des agents dûment constitués d'icelle, au Bureau de la Compagnie, en la Haute-Ville de la CITÉ de QUEBEC, Rue Buade, les ou avant les jours ci-dessus respectivement mentionnés.

THOS. LLOYD,
Secrétaire

11 fév.—j

GRAINES! GRAINES! GRAINES!
AUX
HABITANTS DE LA CAMPAGNE !

LES soussignés viennent de recevoir leur assortiment de GRAINES de JARDIN de FLEURS et de CHAMPS qu'ils garantissent être de la meilleure qualité ; à vendre en gros et en détail.

—AUSSI :—

Graine de Tabac supérieure,
Graine de Tabac de la Havane, garantie.

C. VAN FELSON & Cie.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Huiles à Lampe.

PRÊTES POUR USAGE.

ALF. SAVAGE & Cie.

24 mars Chimistes, près du Palais de Justice

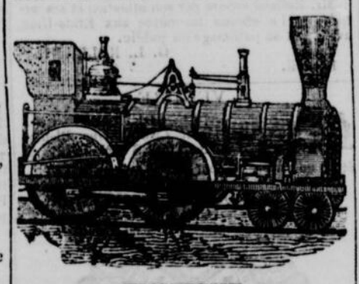

ENSEIGNE
DE LA
LOCOMOTIVE.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES,
E. BROSSEAU,
Rue St. Paul, 110 Montréal.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il ouvrira le PREMIER MAI prochain, à la place ci-dessus, un Magasin de Marchandises Seches, Hardes Faites, Chapeaux, &c.

E. BROSSEAU.

12 avril.

Corporation de Montréal.

AVIS.

DES APPLICATIONS seront reçues au Bureau du Soussigné, Hotel de Ville, jusqu'à LUNDI, le NEUVIÈME jour de MAI prochain, à MIDI, pour la place de Chef de Police, vacante par la résignation de M. Thomas McGrath.

Par ordre,

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité,

Bureau du Greffier de la Cité,
Hotel de Ville,
Halle Bonsecours,
Montréal. 11 avril 1853

AVIS.

JE, soussigné, préviens le public que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom, sans un écrit de ma main.

J. C. PERRAULT.

St. Hyacinthe, 7 avril 1853—m

CHAPELLERIE CANADIENNE

RUE **Notre-Dame,** No. 88½ — RUE **Notre-Dame,** No. 88½

PORTE VOISINE DU MAGASIN DE CHAUSSURE DE D. PELTIER

Quatrième porte de la rue St. Vincent.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il ouvrira le PREMIER MAI prochain, le magasin ci-dessus, où on trouvera, CHAPEAUX pour hommes de toutes especes, qualités et formes; CASQUETTES pour enfants de toutes espèces et tous les articles dans cette ligne.

THÉODORE BOUCHER.

5 avril.

Pompes à feu de Lepage.

LE soussigné travaille en ce moment après plusieurs POMPES A FEU, de différentes grandeurs et de différents prix, qui seront achevées tout prochainement. Ceux qui désirent protéger leurs propriétés contre l'incendie sont invités à venir visiter son atelier, faubourg St. Joseph.

ANT. LEPAGE.

17 jui

THÉ, CAFÉ.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'étant rentrés en SOCIETE, sous les noms et raisons de STRUTHERS & COCHRAN, ils se proposent d'ouvrir leur magasin, No. 109, rue Notre-Dame, longtemps connu si favorablement sous le nom de *Canton House*, après le 1er Mai, pour la vente exclusive de THE et de CAFE, en GROS et en DETAIL, ils fourniront à leurs pratiques constament des articles de la meilleure espèce et sachant que nous pouvons donner une attention particulière à l'achat et au choix quand on vend que ces deux articles, et surtout comme un des associés a eu une pratique de plusieurs années dans ce commerce.

Ils désirent annoncer à leurs pratiques qu'aucun trouble ou dépense ne seront épargnés pour servir leurs pratiques d'un article de première qualité et à Bas-Prix.

Des Ordres de la Campagne seront reçus avec le plus grand soin et exécutés avec célérité.

Tous les articles sont envoyés par la Ville quand il en est requis.

Toutes les Marchandises peuvent être renvoyées quand elles ne sont pas approuvées.

Un Essai de nos Marchandises est respectueusement sollicité.

Conditions—Comptant seulement.

JAMES STRUTHERS,
THOMAS COCHRAN,

No. 109, Rue Notre Dame, Montréal.

14 avril 1853.

NOUVEAUX PATRONS

AU MAGASIN DE CHEMISES POUR MESSIEURS ET CHAMBRE DE LINGE POUR ENFANT.

Aitken, 159, rue Notre-Dame,

Leurs dernières modes pour Dame, costumes de nuit, sont :

Bonnet de nuit à l'Impératrice.
Chemise de nuit do
Robe de nuit do
Habillements d'enfant, &c., quelques belles Robes brodées.
Robes de Chambre pour messieurs.
Nécessaires pour mariage, &c.
On ne fait qu'un prix.

9 av.—à JOHN AITKEN & Cie.

Gouvernante et Institutrice Demandee.

UNE FAMILLE CANADIENNE [où il y a 4 enfants,] désirerait avoir une Personne comme GOUVERNANTE et INSTITUTRICE, et qui pourrait enseigner la Musique, on requierera de bonnes recommandations.

S'adresser au bureau de la *Minerve.*

2 avril.

ROBERT MITCHELL,

PLOMBIER, FONDEUR EN CUIVRE ET OUVRIER POUR LES APPAREILS DE GAZ.

Rue St. Henri, (en face de l'Hôtel Grant.)

IL fait et arrange les BAIGNOIRES, les *WATER-CLOSETS*, les APPAREILS POUR GAZ, &c., d'après les principes les mieux approuvés, et à des prix modérés.

Il fait aussi et pose les GOUTIÈRES en FER GALVANISÉ, sur commande, de tous les modèles.

14 février.—a

CHEMIN DE FER
DE
Montréal et New-York.

ARANGEMENT DU PRINTEMPS.

LA navigation étant maintenant ouverte entre Plattsburg et Burlington, les trains partiront de ce jour jusqu'à avis contraire, comme suit :

TRAINS DES PASSAGERS.

Laissent Montréal pour Plattsburgh à 10 : 20, A. M 5 : 15 ; arrivent à 1 : 45, et 8 : 38 P. M.

Do le pour Ogdensburgh à 10 : 20, A. M., arrivent à 7 : 00 P. M.

Do de Plattsburgh pour Montréal à 7 : 35 11 : 40, A. M., arriveut à 11 : 10 et 3 : 00, P. M.

Do la Jonction de Moer pour Montréal à 8 : 45, A. M., et 12: 46, P. M arrivent à 11 : 15, A. M., 3 : 06, P. M.

Do Plattsburgh pour Ogdensburgh à 11 : 40, A. M., arrivent à 7 : 00, P. M.

Do Montréal pour Lachine à 8 : 00 et 10 : 20 A. M., 1 : 40 et 4 : et 5 : 15 P. M

Do Lachine pour Montréal à 8 : 30 et 11: 00, A, M., 2 : 30 4 : 30 et 6 : 00 P. M

Les passagers laissant Montréal par le train de 10 : 20 ; arrivent à Burlington par le steamer pour Plattsburgh, à temps pour le train de 4 : 30 P. M ; arrivent a Rutland à 7 , 15 P. M., Troy à 11 : 00 A. M. [logent] et arrivent à Boston à 1, P. M., le jour suivant.

Les trains du Fret marchent journellement sur chaque chemin.

Pour autres informations, s'adresser au dépôt dans la rue Bonaventure, ou à STEPHEN HOLT agent, aux principaux Hôtels.

JOHN FARROW,
Secrétaire.

19av

CHEMIN DE FER
DE
ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Arrangements du Printemps.

LE et après le 25 courant, le Train des passagers laissera Sherbrooke tous les jours à 6h. 30m A. M.

Arrive à Richmond à 7 : 25
" à St. Hyacinthe à 9 : 15
" à Longueuil à 10 : 30 A. M.

Laissera Longueuil tous les jours à 3 : 30

Et arrivera à Sherbrooke à 7 : 30 P. M.

Le steamer de la Campagne traversera au et du quai Jacques-Cartier, en connexion avec le Train des passagers, aussitôt que la navigation le permettra.

A. C. WEBSTER,
Surintendant.

21 avril.

AVIS
AUX
IMPORTATEURS viâ LES ETATS-UNIS.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT est prête à délivrer toutes especes de fret à Montréal, exempts de quaiage et droits du hâvre.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

19 avril.

MONDELET & RAMSAY,

AVOCATS,

Coin des rues Craig et St. Joseph.

Montréal, 7 oct. 1852.

NOUVELLES MARCHANDISES
DU
PRINTEMPS.

LE soussigné recevra, par les arrivages du printemps, un grand assortiment de

Marchandises de Gout et d'Etape

choisies par une personne compétente dans les meilleures maisons d'Angleterre, de France, d'Allemagne et bien adoptées pour les besoins de la campagne.

—AUSSI :—

Un assortiment complet

d'Epiceries Fraiches,

qu'il disposera à des prix les plus modérés.

LOUIS MARCHAND.

9 avril.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu du Comte de Montreal.

(POUR LES CAMPAGNES SEULEMENT.)

CETTE COMPAGNIE établie pour les campagnes seulement, est maintenant en opération et assure toutes propriétés isolées (*et pas d'autres*) dans toute l'étendue de la Province du Bas-Canada.

Le tau pour les cultivateurs en général n'est que de 5s par £100, pour trois ans.

Cette Compagnie établie principalement pour les cultivateurs devrait être patronisée par eux en préférence aux Compagnies d'Assurance étrangères et inconnues.

AUGT. DELISLEEcr., N. P., a une entière autorisation d'assurer les propriétés pour cette Compagnie, dans le District de Montréal.

Wm MACDONALD, Président, Lachine.
P. P. LACHAPELLE, Sault au Récolet.
EDWARD QUIN, Longue Pointe.
P. C. VALOIS, Pointe Claire.
JOHN DODS, Petite Côte.
G. G GAUCHER, Ste. Geneviève.
JOS. LAPORTE, Pointe aux Trembles.
JAS. FISHER, Rivières des Prairies.
FRS. QUNNEVILLE, St. Laurent.

P. L. LeTOURNEUX,
Secrétaire.

Montréal, 11 fév.—tm

Etablie en 1803.

COMPAGNIE D'ASSURANC DU GLOBE
DE
LONDRES.

CAPITAL UN MILLION
TOUT PAYÉ ET INVESTI
DEPATEMENT DU FEU.

LES soussignés nommés SEULS AGENTS pour TOUT LE CANADA. (La Cité de Montréal exceptée.)

Ils assureront des risques à des taux avantagenx et sont autorisés de payer les réclamations sans référencer à Londres.

Département sur l'Assurance de la Vie.

Un tarif réduit sur les taux pour la vie en Canada, sera prochainement établi.

Bureau—BATISSE CUVILLIER, rue St. Pierre.

RYAN, FRERES & Cie.,
Agents du Globe,

1 fév.—a Montréal et Québec

Graines Fraiches ! !

LES soussignes viennent de recevoir, par Boston, leur approvisionnement de GRAINES d'ANGLETERRE pour JARDINS et CHAMPS, garanties de la moisson de 1852.

—AUSSI :—

Le gros Oignon rouge de Portugal
L'Oignon à peiure blanche argentine
Do jaune
Betterave à vache, rouge
Do do jaune
Trèfle rouge de Hollande
Do blanc do
Graines de Navets, des diverses espèces
Lentilles, &c., &c.

CARTER, KERRY & Cie.,

17 mars Rue St. Paul.

AVIS.

LES soussigné ayant été nommés EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES de la succession de feu PASCHAL PERSILLIER dit LACHAPELLE, fils, écuier, du Sault-au-Récollet, informent toutes les personnes qui ont des affaires à régler envers la dite succession, de le faire au plus tôt, en s'adressant à l'un des exécuteurs B. PICHE, au Sault-au-Récollet.

B. H. LeMOINE,
F. QUENNEVILLE,
B. PICHÉ.

Sault-au-Récollet, 25 février 1853.

MR. GEORGE F. GRAHAM, Professeur de Musique, informe le public qu'il se propose de dévouer une partie de son temps pour ACCORDER LES PIANOS FORTES ; et tous les ordres laissés à sa résidence, ci-dessous, seront exécutés avec ponctualité.—15, rue St. Laurent.

Montréal, 8 fév

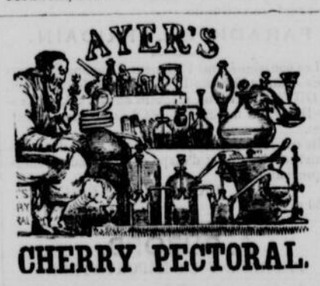

CHERRY PECTORAL.

PECTORAL DE CERISES,

D'AYER,

POUR LA GUERISON DES

TOUX, RHUME, ENROUEMENT, BRONCHITIS, COCUELUCHE, GRIPPE, ASTHME ET CONSOMPTION.

PARMI les nombreuses découvertes de la science faites par la génération actuelle pour faciliter les opérations de la vie, en augmenter les jouissances, et même pour prolonger le terme de l'existence de l'homme, on ne saurait en nommer une qui soit d'une plus valeur réelle pour l'humanité, que cette contribution de la Chimie en faveur de l'art de guérir. Les nombreuses épreuves qui ont été faites de ses vertus dans tout ce vaste pays, ont prouvé au-delà de tout doute que nul remede, nulle combinaison de remedes connus jusqu'à présent, ne peut aussi sûrement vaincre et guérir les diverses variétés d'affections pulmonaires qui ont jusqu'à présent enlevé d'au milieu de nous des milliers et des milliers de personnes chaque année. Il y a en effet maintenant beaucoup de raisons pour croire qu'il a été enfin trouvé un remède sur lequel on puisse se fier pour opérer la guérison des maladies de poumon les plus dangereuses. Notre espace ne nous permet pas de donner ici une proportion des cures effectuées par l'usage de ce remede, mais il nous sera permis de reproduire les opinions suivantes, qui sont celles d'hommes éminents, et de référer, pour plus ample examen, à la circulaire que l'agent nommé ci-dessous fournira toujours volontiers et gratuitement; on y trouvera tous les détails et la preuve incontestable de la vérité de ces faits.

Du Président du Collége d'Amherst, le celèbr Professeur Hitchcock.

"James C. Ayer.—Monsieur, j'ai fait usage de votre PECTORAL AUX CERISES pour une affection bronchiale profondément enracinée, et je suis convaincu d'après sa constitution chimique qu'il est un admirable composé pour les maux laryngiens et bronchitiques. Si mon opinion, quant à la supériorité de son caractère, peut être de quelque service, vous êtes libre d'en faire l'usage qu'il vous conviendra."

EDWARD HITCHCOK, L. L. D.

Du très-célèbre Professeur Silliman, M. D. L. L D., professeur de Chimie, de Minéralogie, &c Collége d'Yale; membre des Sociétés Litér Hist. Méd. Phil., et Scientifiques d'Amérique et d'Europe.

"Je regarde le PECTORAL DE CERISES comme une admirable composition de quelques uns des meilleurs articles en matiere médicale, et comme un remède efficace pour les diverses affections qu'il est destiné à guérir."

New Haven, Ct., 1 nov. 1849.

DE L'UN DES PREMIERS MÉDECINS DU MAINE.

SACO, Me., 26 avril 1849.

☞ Au Dr. J. C. AYER, Lowell,—Cher Monsieur fais maintenant dans ma pratique constam ment age de votre PECTORAL DE CERISES, et prétere à tout autre remede pour les affections ulmonaires. D'après mon étude de beaucoup de cas graves, je suis convaincu qu'il guérira le toux, le rhume et les maladies de poumons qui auraient résisté à tous autres remèdes.

J'en recommande invariablement l'usage dans les cas de consomption, et le regarde comme de beaucoup le meilleur remède de tous ceux que l'on connait pour cette maladie.

Le vôtre respectueusement,

I. S. CUSHMAN, M. D.

Le CHERRY PECTORAL est préparé et vendu par James C. Ayer, chimistes, &c., à Lowel, Mass., et par les droguistes de toutes les localités. A Montréal, chez W. Lyman & Cie., rue St. Paul, agent en gros pour les provinces et en détail chez tous les pharmaciens dans les villes et les campagnes.—26 nov.

AVIS DE CHEMINS DE FER

Route de l'Express et de la Malle pour les Etats-Unis et l'Europe.

viâ

LE CHEMIN DE FER CENTRAL DU VERMONT

A

ROUSE'S POINT, BOSTON, WORCESTER, CONCORDE, LOWELL, KEENE FITCHBURGH.

LA Meilleure ROUTE et la plus sure pour BELLOWS FALLS, SPRINGFIELD et les autres villes et cités sur les bords de la rivière Connecticut.

Les CHARS laissent ST. LAMBERT à 11h 30 A. M. et vont jusqu'à leur destination sans détarquement.

Les Trains de l'Après-midi laissent à 4h 00 P. M. passent la nuit à Rouse's Point, et partent de bonne heure le lendemain matin.

Les PASSAGERS qui prendront cette Route éviteront tout détarquement, vu que les connexions sont certaines.

On ne change pas de Chars depuis St. Lambert jusqu'à Northfield.

Il est de l'avantage des passagers de prendre leurs Billets pour tout le long de la route.

On peut se procurer de plus amples informations en s'adressant à

PAUL MONDOU, Agent, Rouse's Point,
S. W. CONE, Agent, Montréal.

ONSLOW STEARNS,
Sup. V. C. R. R. C.

Bureau, 60, rue des Commissaires.

5 avril

MONTREAL & NEW-YORK & BOSTON.

CHEMIN DE FER
DU
CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

CHANGEMENT D'HEURES.

A compter de MARDI, le 23 de Février, jusqu'à avis contraire, l'EXPRESS TRAIN laissera le SUD de Montréal avec les malles et les passagers, à 11 : 30 A M., et ira droit à Burlington, sans changer les chars pour les passagers ou les bagages.

Les passagers pour New-York couchent à Troy ou à Rutland, et arrivent pour le train de 12 : 30 P. M., le jour suivant ou par le second train à 4 : 30 P. M.

Ceux pour Boston couchent à Northfield ou Rutland, et arrivent à 1h P. M., le jour suivant.

Un second train laissera le sud de Montréal à 4 : 30 P. M., couchera à Rouse's Point, et arrivera à New-York ou Boston le soir suivant.

Les passagers pour Ogdensburg ou le Canada-Ouest partent par le train de 11 : 30 A. M., et arrivent à Ogdensburg à 7h le même soir, évitant tous les retards.

Les passagers laissant New-York ou Boston le matin arrivent à Montréal le même soir, et ceux qui partent l'apres-midi, arrivent le lendemain à 3 : 15 P. M.

Les passagers transportés en sleighs à Montréal exempts de charges.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

Montréal, 25 fév.

Canaux Provinciaux.

AVIS PUBLIC

EST par les présentes donné qu'il a plu à SON EXCELLENCE le GOUVERNEUR GENERAL en Conseil, par proclamation, déclarer et ordonner qu'au lieu des déductions autorisées par le Tarif de péages de 1852 sur les Canaux, les réglements suivants seront adoptés, c'est à savoir :

Que dès et après et à compter de la date de la dite proclamation, les articles suivants, savoir :—

FER de toutes sortes et

SEL,

sur le passage desquels dans le Canal du St. Laurent le plein péage aura été payé, pourront passer dans le CANAL WELLAND exempts de péage; et tous péages payés sur tels articles pour leur passage dans le CANAL CHAMBLY, ou dans aucune partie d'icelui, avant de passer dans le Canal St. Laurent, seront remboursés par l'officier qui appartient au bureau du Canal de Lachine à Montréal. Qu'aucun des articles suivants, savoir :

FROMENT,
FARINE de FROMENT et
MAIS,

pour le passage desquels dans le CANAL WELLAND le plein péage aura été payé, pourra passer dans les CANAUX ST. LAURENT et CHAMBLY exempts de péage.

Il est de plus ordonné par la dite proclamation que les articles mentionnées dans le tableau suivant A, paieront sur les CANAUX WELLAND et ST. LAURENT les péages y mentionnés, et que les articles mentionnés dans le tableau B, paieront sur le CANAL ST. LAURENT les péages y mentionnés et que les

DOUVES et
FONDS de BARILS,

paieront les péages indiqués dans le tableau C ci-dessons mentionné, savoir :—

Tableau A,

	Canaux Welland et St. Laurent. mont.	Canaux Welland et St. Laurent. desc.
Potasse et Perlasse, Lard sèché. Bière, Beurre, Cidre, Vieux Cordages, Saindoux, Huile de Saindoux, Porc, Guenilles, Suif, Vinaigre et Vitres par tonneaux pesants.....	1s. 6d.	1s. 6d.

Tableau B.

	Canal St. Laurent. mont.	Canal St. Laurent. desc.
Bœuf, Cire d'abeille, Biscuits, Charrettes, Charbon de Bois, Fromage, Café, Couperose, Faïence, Poisson, Meubles et Bagages d'Emigrés, Fleur, Verrerie, Jambons, Peaux et Côtés de Peaux [non tannées] Chevaux, Manille, Outils d'artisans, Mélasse, Etoupe, Charrues, Traineaux, Acier, Poterie de grès, Sucre, Ferblanc, Waggons, Froment et autres Produits Agricoles non énumérés et n'étant pas des Marchandises, Whiskey et Laine par tonneau pesant.....	1s. 9d.	1s. 6d.

Tableau C.

	Canal Chambly, Montant ou descendant	Canal St. Laurent, Montant ou descendant
Douves et Fonds de Barils par mille....	1s.	9d.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

Bureau de l'Inspecteur Général,
Département des Douanes,
Québec, avril 1853 } 12—m

Gouttes pour le Mal de Dents.

CEUX qui souffrent du MAL DE DENTS, feront bien d'essayer une fiole des Gouttes préparées par les soussignés. Et ceux qui désirent se procurer un remède efficace, ne regretteront jamais de s'être procurer une petite fiole de ces Gouttes qui sont garantie. Une seule Goutte est suffisante pour faire passer le MAL DE DENTS le plus douloureux.

A Vendre en Gros et en Détail par

C. VAN FELSON & Cie.,
Pharmaciens Chimistes

86 Rue Notre Dame, vis-à-vis le nouveau Palais de Justice.

Montréal, 14 avril 1853.

VENTES D'IMMEUBLES.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

LA SEIGNEURIE de ST. DENIS située dans le district de Montréal, contenant deux lieues et vingt arpens de front, sur deux lieues de profondeur, à des termes de payement faciles.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, en l'étude de Louis Lacoste, Notaire, à Boucherville.

H. D'ESCHAMBAULT.

Boucherville, 4 mars 1852

A VENDRE,

DANS la paroisse de Boucherville, un TERRAIN, avec Moulin à vent et autres bâtisses dessus construites, à l'exception des moulanges et de toutes les ferments qui appartiennent au dit moulin. Le prix sera de 300 piastres ; on exigera la moitié comptant et l'autre moitié avec des conditions faciles.

S'adresser au soussigné,

PROSPÈRE LAVOIE,
à Milton, C. E.

19 mars—tm

ATTENTION ! ! !

VOITURES POUR L'ETE

EUSEBE OUIMET,
No. 62, Rue St. Antoine.

LE SUSSIGNÉ tout en remerciant ses amis et le public en général, pour l'encouragement qu'il en a reçu, prend de là occasion pour leur annoncer qu'il a déjà en main une grande variété de voitures d'été des plus élégantes. Il espère que l'on prendra la peine de venir voir son établissement avant de se déterminer d'acheter ailleurs, pour se convaincre que ce qu'il avance n'est point pour induire les connaisseurs en erreur, quand à la solidité et au bas prix de ses Voitures.

2 avril 1853.

AVIS.

A VENDRE, à des conditions très faciles, ce beau TERRAIN avec ses DEPENDANCES, situé au Pied du Courant Ste. Marie, sur le bord du St. Laurent, et qui offre un des plus beaux points de vue, ci-devant occupé comme résidence par Mr. le Procureur-Général Ogden et H. Stuart, écuier, avocat ; il est complanté d'arbres et d'arbustes fruitiers et forestiers, &c., &c., du plus beau choix.

—AUSSI :—

Une terre à St. Laurent, contenant environ 70 acres.

Une autre terre à St. Lambert d'environ 80 acr.

Puis une à Ste. Catherine, d'environ 40 acres.

Un grand verger, à Ste. Catherine, d'environ 10 acres.

Un lot de terre, à Ste. Catherine, d'environ 6 acres.

Un bel emplacement, propre à y bâtir des édifices, à l'entrée de la rue Bleury.

Un autre emplacement, aussi pour y bâtir, sur la rue St. Constant.

Un autre emplacement sur la rue des Conseillers de ville, avec deux maisons y érigées.

Le fief St. Augustin, contenant environ 60 acres, près le canal.

Les propriétés ci-dessus seront vendues à des conditions très faciles pour le paiement, et il sera donné un titre du Shérif.

—AUSSI :—

A louer, un grand jardin avec dépendences, contenant environ 5 acres, complanté des arbres et arbustes du plus beau choix, situé au Pied du Courant Ste. Marie, et la ferme y attenante si on le désire. Le tout dans l'état de culture le mieux soigné.

Pour informations ultérieures, s'adresser au soussigné, No. 100, rue Sherbrooke.

J. E. GUILBAULT,
Agent.

N. B.—Ceux qui veulent acheter ou vendre des biens trouveront leur avantage en employant le soussigné, attendu qu'il est parfaitement au fait de la valeur des propriétés.

J. E. GUILBAULT.

Montréal, 8 mars.

A VENDRE,

DEUX superbes terrains, sur la rue Ste. Elisabeth, place centrale.

Pour les conditions, s'adresser à

MME. Vve. A. DÉLINELLE,
Grande Rue St. Laurent,

22 mars—tm Vis-à-vis le No. 69.

A VENDRE,

UNE TERRE de 3 arpents de large sur 40 de profondeur, située à la Pointe-aux-Trembles, quatrieme terre de la seconde Barrière, avec MAISON en Pierre, Grange, Remise &c., ainsi qu'une autre en bois debout de 27 arpens de haut sur un ½ arpent de large, située à la Cabane Ronde, s'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné

2 avril.—j JOSEPH VAUDRY.

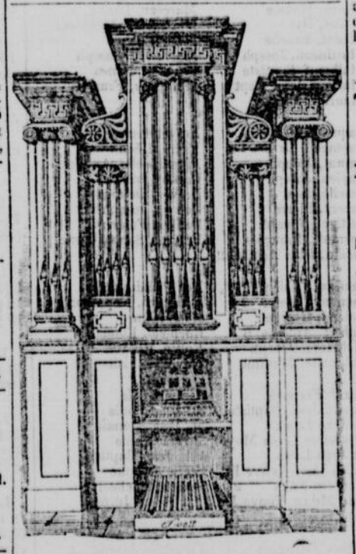

AU CLERGÉ.
ORGUES.

ZAMUEL R. WARREN,
No. 10, RUE ST. JOSEPH,

A maintenant en main et manufacture constamment avec de grandes facilités et des ameliorations importantes, ORGUES pour EGLISE, HARMONIUM pour EGLISE et HARMONIUM pour SALON. Des orgues pour églises ayant de quatre à six régistres, seront construits à ordre dans un court délai, à bas-prix et à des conditions libérales; et garantis être d'une qualité égale en mécanisme, pouvoir, beauté de tons et de combinaisons à toutes autres manufactures ici ou ailleurs. Harmoniums de deux à douze régistres, ayant un excellent ton d'orgue et étant un des instruments les plus parfaits et les plus en usage.—5 avril

Chapeaux de Paris et de Londres.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs nombreuses pratiques qu'ils ont reçu viâ Boston et New-York, une grande variété de CHAPEAUX de SATIN de Londres et de Paris, choisis par un des associés, qui est maintenant en Europe ; il est pour choisir aussi une grande variété d'autres marchandises, dignes de l'attention des acheteurs, soit pour le printemps ou l'automne. Ils remercient aussi bien sincèrement leurs nombreuses pratiques et ceux qui les favorisent de leur patronage.

Les conditions pour la vente en gros sont libérales.

MAYER & FRÈRE,
109, rue Notre-Dame.

29 mars.—tm

Briques à Vendre.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, que ceux qui voudront lui donner des entreprises en briques, qu'il a maintenant en main audelà de CENT MILLE BRIQUES, qu'il pourra employer d'ici au mois de mai prochain. S'adresser à J